



**JETONS MOINS  
TRIONS MIEUX**

205 route des deux Ponts - 82340 AUVILLAR



05.63.29.09.97



contact@smeeom-moyennegaronne.fr



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

*Année 2023*



**Table des matières**

PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	3
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI .....	3
Présentation du périmètre .....	3
Un Territoire – Des Elus .....	4
Déchets pris en charge par le service .....	4
Répartition des compétences .....	5
CHAPITRE 2 – LA PREVENTION DES DECHETS .....	6
Qu’est-ce que la prévention ? .....	6
Le service prévention du SMEEOM .....	6
Les actions de prévention mises en place auprès du Grand Public .....	7
Les actions de prévention mises en place auprès du jeune public .....	8
Les actions de prévention auprès des Producteurs Non Ménagers (Professionnels et Administrations). ..	9
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	9
CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION .....	10
La précollecte .....	10
Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire .....	11
Organisation de la collecte en porte-à-porte .....	13
Focus sur les déchèteries .....	18
Evolution de l’organisation de la collecte .....	22
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN .....	23
Déchets collectés en collecte résiduelle .....	23
Déchets collectés en collecte séparée .....	24
Evolution des tonnages et performance de collecte .....	27
Chapitre 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION .....	29
Organisation générale .....	29
Localisation des unités de traitement .....	30
Le transfert des déchets .....	30
Nature des traitements et valorisation .....	31
Chapitre 6 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS : BILAN .....	35
Capacités et tonnages traités .....	35
Refus de tri et performance .....	35
Chapitre 7 : L’EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS .....	38
L’emploi .....	38
Les accidents de travail .....	39
Chapitre 8 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE .....	40

Partie 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS .....	41
Chapitre 9 : MODALITES D’EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS .....	41
Les modalités d’exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .....	41
Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises .....	42
Chapitre 10 – BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT .....	43
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service ..	43
Le coût aidé service public .....	44
Le financement du service public.....	45
Chapitre 11 : STRUCTURE DU COUT .....	46
La nature des charges.....	46
La nature des produits .....	47
La répartition des charges, des produits et du financement .....	48
Chapitre 12 – COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS .....	49
Chapitre 13 : EVOLUTION DES COUTS .....	50

La gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est un poste de dépenses important pour les collectivités territoriales.

Le rapport annuel est l'opportunité de détailler le bilan des actions menées par le SMEEOM, de mettre en avant les résultats obtenus et le travail des agents qui œuvrent au quotidien pour la préservation d'un cadre de vie agréable.

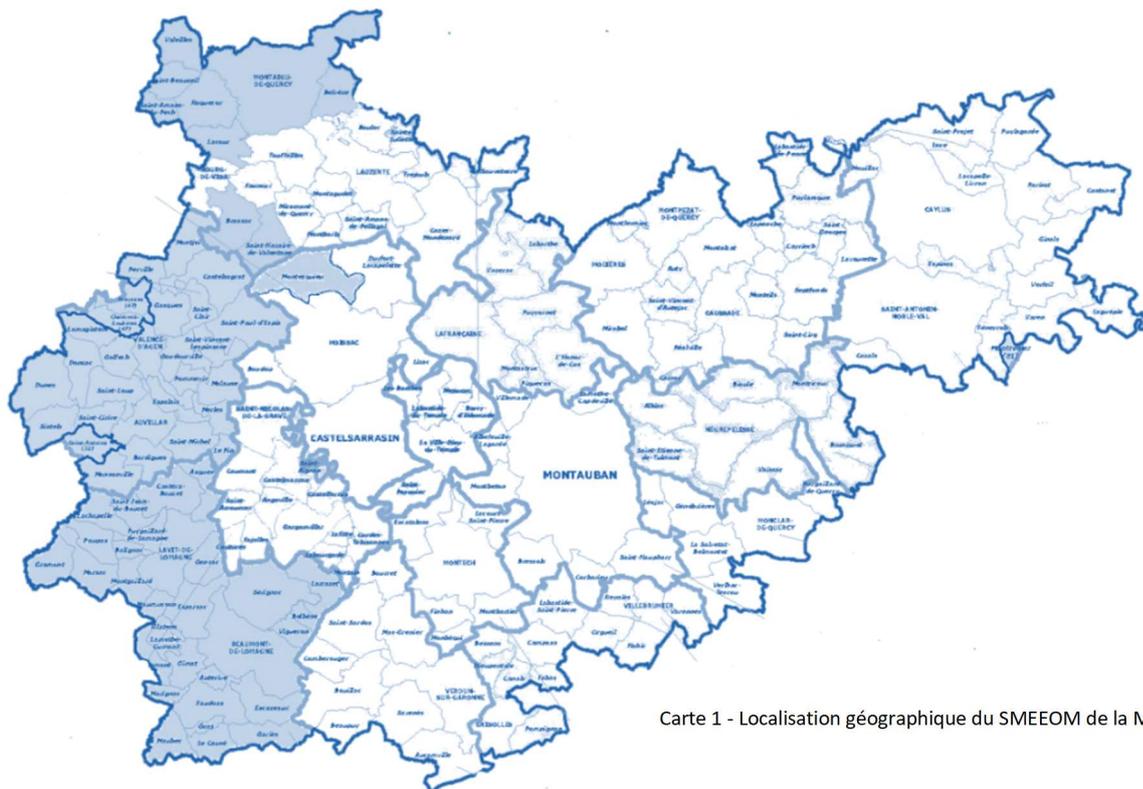
Vous trouverez donc les différents indicateurs techniques et financiers indispensables à la compréhension de la gestion du service ainsi que les faits marquants de l'année écoulée.

## PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

## CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

## Présentation du périmètre

Créé en 1980 autour de 55 communes pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers par incinération, le SMEEOM de la Moyenne Garonne exerce aujourd'hui sa compétence sur 69 communes situées à l'ouest du département de Tarn et Garonne pour l'essentiel, mais aussi dans le Lot et Garonne (2 communes) et le Gers (1 commune).



Carte 1 - Localisation géographique du SMEEOM de la Moyenne Garonne

Superficie de 940 Km<sup>2</sup>

32 944 habitants



69 communes regroupées en 4 communautés de communes :

Un territoire rural avec une faible densité de population : 35 hab/Km<sup>2</sup>

Collectivités	Nb de communes	Population INSEE 2020*
CC des Deux Rives	28	18 899 hab. soit 57 % du SMEEOM
CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise	31	10 066 hab. soit 31 % du SMEEOM
CC Pays de Serres en Quercy	9	3 232 hab. soit 10 % du SMEEOM
CC Terres de Confluences	1	747 hab. soit 2 % du SMEEOM

\*Population municipale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023

## Un Territoire – Des Elus

A la suite des élections municipales, les nouveaux membres du comité syndical désignés par les communautés de communes, ont élu, en août 2020, Mme Marie-Bernard Maerten à la Présidence et MM. André Auzeric et Michel Rouquier à la 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidence.



18 membres

Communautés de Communes	Délégués	
<b>CC des Deux Rives</b>	Pascal Benoit Raymond Benvenuto Guy Depasse Marie-Bernard Maerten Guy Mériel Marcel Molle Jean-Michel Monestes	Présidente Délégué au SDD82
<b>CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise</b>	André Auzeric Pierre Cambou Jean-Louis Dupont Jean-Luc Issanchou Bernard Salomon	1 <sup>er</sup> vice-président Délégué au SDD82
<b>CC du Pays de Serres en Quercy</b>	Jean-Paul Barra Jean-Pierre Flourens Michel Rouquier Claude Vériel Francis Vialaret	2 <sup>ème</sup> vice-président Délégué au SDD82
<b>CC Terres des Confluences</b>	Annie Feau	

Les élus du comité syndical, l'organe délibérant, décident des grandes orientations du SMEEOM et de sa gestion budgétaire. Ils s'expriment pour le compte de leur intercommunalité mais dans le respect des objectifs communs à l'ensemble des membres du syndicat.

## Déchets pris en charge par le service

Type de déchets / Mode de collecte	OM résiduelles	Emballages Recyclables	Papiers	Verre	Déchets de déchèterie (déchets occasionnels, déchets dangereux...)
Collecte séparée					
Points d'Apport Volontaire	-	-			
Déchèterie					

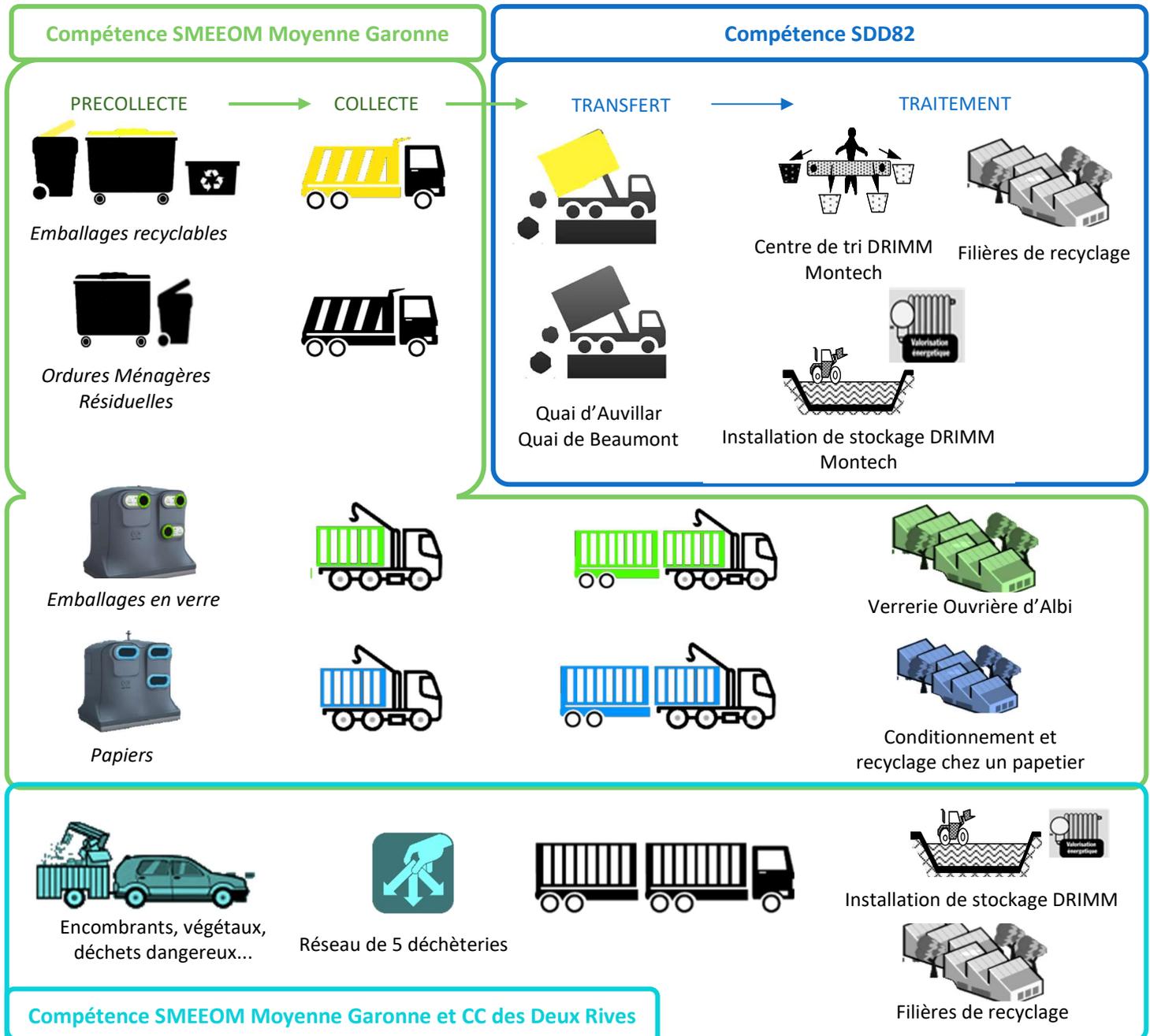
## Répartition des compétences

Le SMEEOM exerce la compétence **COLLECTE** des déchets ménagers des communautés de communes qui la lui ont transférée. Ce service est réalisé en régie.

A la fermeture de son usine d'incinération en 2002, le SMEEOM a transféré la compétence **TRANSFERT / TRAITEMENT** au Syndicat Départemental des Déchets du 82 (SDD 82).

Sur le territoire du SMEEOM, la gestion des **DECHETERIES** est considérée comme une mission indépendante des compétences COLLECTE et TRAITEMENT. Ces installations sont donc gérées au niveau des collectivités membres du syndicat qui :

- exercent la compétence : cas des déchèteries de Valence d'Agen et de Lamagistère gérées par la communauté de communes des Deux Rives
- la transfèrent au SMEEOM qui exerce la compétence depuis le 1/01/2020 : cas de celles de Montaignu de Quercy, Lavit et Beaumont de Lomagne.



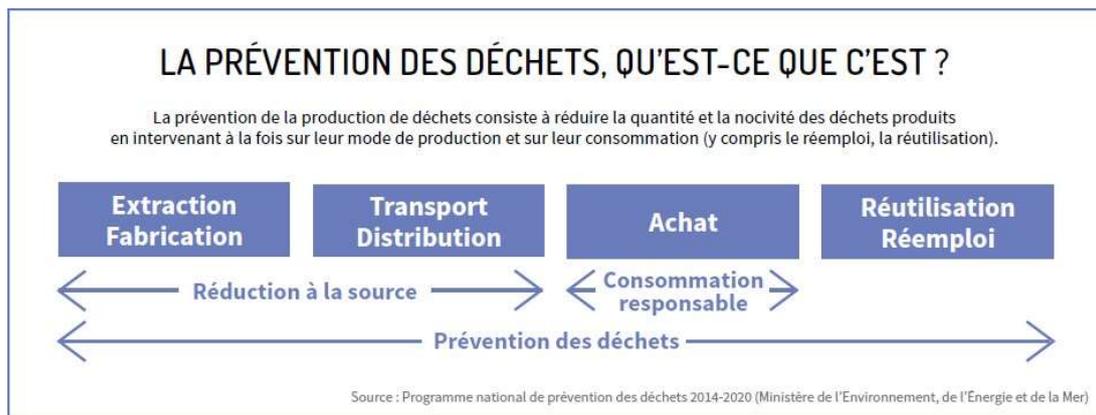
## CHAPITRE 2 – LA PREVENTION DES DECHETS

## Qu'est-ce que la prévention ?

La prévention des déchets consiste à diminuer la quantité des déchets (prévention quantitative) mais également à réduire leur nocivité (prévention qualitative).

On distingue également deux types de prévention en fonction du cycle de vie des déchets :

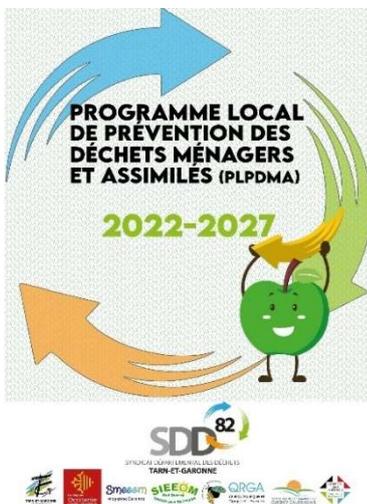
- celle des déchets en amont : mesures de prévention prises par les fabricants, les metteurs en marché et les distributeurs ;
- celle des déchets en aval qui correspond à la consommation responsable : achats raisonnés, compostage domestique, réparation ou recyclage des produits en fin d'usage.



Fruits d'inflexions progressives à compter des années 1970, les politiques publiques relatives aux déchets, initialement concentrées sur l'élimination des déchets, puis sur leur valorisation matière (notamment à travers le recyclage) inscrivent désormais la **prévention des déchets** au **sommet de la hiérarchie** des modes de traitement des déchets (article L. 541-1 du code de l'environnement).

## Le service prévention du SMEEOM

Si nous œuvrons depuis de nombreuses années à la réduction des déchets, ce n'est qu'en 2022 que nous nous sommes dotés d'un service de prévention avec l'embauche d'un Equivalent Temps Plein. En septembre 2023, ce service s'est étoffé avec l'embauche d'une Ambassadrice de prévention et de tri des déchets.



2023 est aussi l'année d'adoption (3 février) de [notre Programme Local de Prévention des Déchets \(PLPDMA\)](#) coconstruit pendant l'année 2022 avec le SDD82, ses autres collectivités adhérentes et des acteurs de la société civile. Son objectif est la mise en œuvre sur 5 ans d'actions concrètes de réduction des déchets déclinées en neuf axes.

## Les actions de prévention mises en place auprès du Grand Public



Distribution de composteurs individuels

**295 composteurs distribués.** A partir de septembre 2023, la distribution s'accompagne d'une formation de 30 minutes (53 foyers formés).



Tous au compost, du 25 mars au 9 avril

**Plus de 200 personnes** sensibilisées au compostage lors de la **quinzaine nationale du compostage de proximité** via :

- 1 café-compost (Belbèze) ;
- 3 journées de sensibilisation dans nos déchèteries ;
- 4 journées lors de foires locales (Donzac, Beaumont, Auvillar, Saint-Paul d'Espis).



Formation des référents de site de compostage collectif

Le 21 mars et 13 avril, **9 citoyens formés Référents de Site (RS) de compostage partagé ou en établissement** par l'organisme de formation Humus et Associés. Formation également de 3 agents du Smeeam.



Prévention des déchets verts

Le 17 avril à Donzac, **17 citoyens** sont sensibilisés à la **réduction et la valorisation des déchets verts**. A l'issue de l'atelier, ils créent un jardin en lasagne lors de l'atelier conduit par Pablo Gazon de Créons la fertilité



Prévention des déchets textiles

Nous avons sensibilisé presque **deux cents personnes** à la **prévention des déchets textiles** via :

- Le marché des Doigts de Fée à Auvillar, le 24 septembre ;
- Les Rencontres autour du Fil à Malause, le 1er octobre ;
- Noël en cirque à Valence d'Agen, les 2, 8 et 9 décembre ;
- Le Don du Sang à Valence d'Agen, les 11 et 12 décembre.



Prestation de lavage de gobelets

**46 000 gobelets** en 2023 loués soit une progression de près de **24 %** par rapport à 2022.

## Les actions de prévention mises en place auprès du jeune public

Animations pédagogiques  
auprès du public scolaire

**113 élèves** ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le lycée Norman Foster a bénéficié d'un accompagnement sur ce thème **228 élèves** aux consignes ; **56 élèves** au compostage ; Soit une baisse de 64 % du nombre d'élèves sensibilisés.

Récolte du compost à l'école  
de Golfech

Les **162 élèves** de l'école de Golfech ont été sensibilisés **aux enjeux et à l'utilisation du compost** lors de l'après-midi dédiée à la récolte du compost de la cantine.



Fête des enfants

Le 14 mai à Beaumont de Lomagne, une **cinquantaine d'enfants** et autant de parents ont été sensibilisés au **réemploi des déchets** via des ateliers de fabrication de maracas à partir de rouleaux de papier toilette.



Fête de la biodiversité

**113 élèves**, de la grande section au CM2, ainsi que la communauté éducative (professeurs, encadrants et lycéens encadrants) sensibilisés au **compostage** (enjeux et faune du compost) à l'occasion de la fête de la biodiversité le 20 avril à Beaumont de Lomagne.

Semaine Européenne de  
Réduction des déchets (SERD)

**83 collégiens** beaumontois et valenciens ont participé le 23/11 à un **ciné-débat** au cinéma de Beaumont de Lomagne autour du documentaire « Tout déballer ».

**12 écoles soit 646 élèves** (et leurs parents) ont été sensibilisés à la prévention des emballages grâce à la « **semaine goûter zéro déchet** » proposée du 20 au 24 novembre, en partenariat avec le SDD82.

Journée de lutte contre le  
gaspillage alimentaire :  
ateliers de cuisine zéro déchet

Deux classes, **soit 42 élèves** ont participé à un **atelier de cuisine zéro déchet** animé par le **Chef Cyril Simon** (école de Golfech) et la **Cheffe Valérie Sieurac** (école Sainte Lucile de Beaumont de Lomagne) à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le 16 octobre.

Les actions de prévention auprès des Producteurs ~~Non Ménagers (Professionnels et Administrations)~~.

Deux **sites de compostage** en établissement ont été mis en œuvre en 2023 : à l'école de Malause et aux services techniques de Brassac (couplage déchets alimentaires de la cantine et végétaux des espaces verts de la commune).

Nous avons accompagné la cantine du Lycée Norman Foster de Beaumont de Lomagne dans un programme de **lutte contre le gaspillage alimentaire** avec une campagne de pesées, une sensibilisation des élèves et un bilan quantitatif et qualitatif.



Réunion des élus à Le Pin le 14 juin

Dans le cadre de notre étude, pour le tri des déchets alimentaires, nous avons organisé, le 21 avril, **deux réunions avec les Producteurs Non Ménagers** de quantités importantes de déchets alimentaires, une à Beaumont de Lomagne, l'autre à Saint Vincent Lespinasse.

Toujours dans ce cadre, nous avons organisé une **réunion de consultation** de nos élus le 14 juin.

## Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2023 est de : **111** (contre 113 en 2022)

*Pour rappel, il fait référence au tonnage de déchets ménagers et assimilés produits en 2010 qui correspond à l'indice 100 (16 030 Tonnes).*

L'indice est supérieur à 100 car le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 2023 est supérieur à celui de 2010. C'est la part de déchets issus des déchèteries qui est en hausse (**+ 47 %** entre 2023 et 2010) tandis que les ordures ménagères et assimilés sont en baisse (**- 7 %**). La population a, quant à elle, augmenté de 2 % entre 2010 et 2023 (malgré une commune en moins).

## CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

## La précollecte

La précollecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Il s'agit donc des opérations qui se déroulent entre le lieu de production des déchets chez l'administré et le lieu de prise en charge des déchets par le service de collecte.

C'est par là que tout commence ! Le tri du bon déchet dans le bon bac.



Depuis 2012, le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure la dotation et la maintenance des bacs individuels et collectifs des communes de son territoire. Cette activité est réalisée en régie par 2 agents du SMEEOM.

## Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets	OM résiduelles	Emballages Recyclables	Papiers	Verre	Textiles
Nb de contenants	13	16	137	204	48 + 3
Type de contenant	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Borne le Relais + lieu de dépôt
Ratio par habitant	Test	Test	1 pour 238	1 pour 161*	1 pour 643
Distances parcourues en collecte	7 436 km	6 768 km	2 462 km	24 467 km	-
Tonnage collecté	104 T	40 T	185 T	1 172 T	120 T
Ratio de collecte / an	-	-	6 Kg/hab.	36 Kg/hab.	4 Kg/hab.
Evolution n / n-1	-	-	-18 %	- 2 %	+ 3 %

Tableau : Contenants disponibles par flux de déchets en Apport Volontaire

\*Moyenne en milieu rural = 210 hab/colonne – source CITEO.

En 2023, 3 interventions d'entretien sur les PAV ont été réalisées :

Communes	Flux	Nouvel emplacement	Entretien /Remplacement
Beaumont	Verre		X
Montjoi	Verre		X
Roquecor	Verre		X

La mise en place de la REP Textile a redonné l'opportunité aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de se développer et de pérenniser la filière Textile. Ainsi, dès 2009, le SMEEOM a signé une convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion le RELAIS afin de déployer des bornes de récupération des textiles, linge de maison et chaussures.



En 2023, sur les **121 Tonnes** collectées

(soit plus de 4 Kg/habitant), 70 Tonnes sont destinées à la réutilisation et 41 Tonnes sont destinées au recyclage et à la valorisation énergétique.

Selon l'enquête 2019 ADEME « Collecte et déchèteries », la moyenne départementale se situe à 4 kg/hab et à 2 kg/hab en Occitanie.

Les tonnages par borne sont détaillés dans le tableau suivant.

Communes	Lieu	Nb	Tonnage	Evolution n / n-1
Auwillar	Esplanade du port	1	2,6 T	+ 2 %
Bardigues	Salle des fêtes	1	1,2 T	+ 14 %

Communes	Lieu	Nb	Tonnage	Evolution n / n 1
Beaumont	Croix Rouge	1	8,8 T	+ 6 %
Beaumont	Casino	1	2,3 T	+ 51 %
Beaumont	Déchèterie	2	3,4 T	-12 %
Beaumont	Gamm Vert	1	3,3 T	+ 10 %
Beaumont	Intermarché	1	4,3 T	+ 31 %
Belbèze en Lomagne	Espace propreté Village	1	0,6 T	- 10%
Brassac	Bourg	1	0,9 T	-11 %
Castelsagrat	Espace propreté Village	1	1,9 T	-2 %
Clermont Soubiran	Laspeyres	1	0,9 T	0 %
Donzac	Salle des fêtes	1	2,2 T	-8 %
Dunes	Stade	1	3,1 T	+13 %
Escazeaux	Espace de propreté	1	0,3 T	-63 %
Espalais	Ecole	1	1,1 T	-31 %
Esparsac	Espace de propreté	1	1,2 T	+ 35 %
Golfech	Passage à niveau	1	2,5 T	+ 3 %
Lamagistère	Déchèterie Mesplés	1	2,4 T	0 %
Lamagistère	Ecole	1	5,5 T	+ 15 %
Lamothe Cumont	Le Bourg	1	0,5 T	- 23 %
Larrazet	Stade	1	1,2 T	+ 16 %
Lavit	Déchèterie	1	3,2 T	- 12 %
Le Causé	Espace de propreté	1	1,3 T	+ 49 %
Le Pin	Salle des fêtes	1	0,3 T	- 27 %
Malause	Place de la Poste	1	1,7 T	+6 %
Mansonville	Espace de propreté	1	1,1 T	- 5 %
Maubec	Espace de propreté	1	0,3 T	+ 12 %
Merles	Village	1	1,3 T	+11 %
Montaigu de Quercy	Déchèterie	2	3,4 T	-39 %
Montaigu de Quercy	Salle des fêtes	1	2,6 T	-6 %
Montaigu de Quercy	TREM – Plein de l'espoir	1	1,1 T	- 48 %
Montesquieu	Espace propreté mairie	1	2,5 T	-6 %
Perville	Abribus	1	2,1 T	+ 8 %
Pommevic	Ecole	1	2,9 T	+ 15 %
Roquecor	Espace propreté St Martin	1	1,7 T	+77 %
St Amans du Pech	Espace plaine Baysse	1	1 T	- 23 %
St Antoine	Espace propreté Village	1	1 T	+60 %
St Cirice	Espace propreté Village	1	0,3 T	+23 %
St Loup	Espace propreté Village	1	1,9 T	-15 %
St Nazaire de Valentane	Village	1	1,4 T	+11 %
St Vincent Lospinasse	Espace propreté	1	1,4 T	+11 %
Sérignac	Ecole	1	0,7 T	-30 %
Vaileilles	Espace propreté Village	1	0,9 T	-30 T
Valence d'Agen	Croix Rouge	1	14 T	+19 %
Valence d'Agen	Déchèterie	3	17,1 T	+51 %
Valence d'Agen	Lotissement Horizon 2000	1	3,06 T	+27 %

## Organisation de la collecte en porte-à-porte

Le SMEEOM moyenne Garonne exerce, en régie, la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés pour les flux de déchets suivants :

Flux de déchets	OMR 	Emballages Recyclables 
Population desservie	32 400 habitants	32 400 habitants
Tonnages annuels	7 182 T	1 858 T
Evolution n / n-1	- 2 %	0 %
Ratio Kg/habitant	221 Kg/hab/an	58 Kg/hab/an
Distances parcourues pour la collecte	115 628 km	73 259 km
Couleur du bac concerné	Gris	Jaune
Référence Occitanie – milieu rural*	209 Kg/hab/a n	61 Kg/hab/an**

\*Valeur de référence issue du fichier évolution de la matrice des coûts ADEME pour l'année 2023 pour la Région Occitanie – milieu rural

\*\*Attention la référence de 61 Kg/hab/an comprend les emballages et les papiers. Pour le SMEEOM, si on ajoute le ratio de collecte des papiers en PAV, on passe 63 Kg/hab/an.

Les collectes se déroulent du lundi au vendredi de 4h30 à 11h30 par des équipages constitués d'un chauffeur et d'un ripeur. Les jours fériés n'étant pas travaillés, les collectes ont alors lieu le lendemain de leur jour habituel à partir du jour férié (les agents travaillent donc le samedi).

Pour les producteurs non ménagers (entreprises, artisans, administrations), le SMEEOM moyenne Garonne n'applique pas de seuil et la redevance spéciale n'est pas en place.

Les modalités de collecte sont les suivantes :

- en bacs roulants individuels pour les secteurs les plus urbains
- en bacs de regroupement de 770 Litres pour les secteurs les plus ruraux

On note toutefois, la persistance de contenants non mécanisables pour certains centre-bourgs dont les habitations ne permettent pas le stockage des récipients (Auvillar, Dunes, Valence d'Agen, Montaignu de Quercy et Beaumont de Lomagne).

Communes	Collecte résiduelle (OMR)		Collecte séparée (Emballages recyclables)		
					
<b>CdC des Deux Rives</b>					
Les bourgs de Dunes et d'Auvillar	1 fois/semaine	-	1 fois/semaine	-	-
Auvillar et Dunes pavillonnaires, Clermont-Soubiran, Donzac, Espalais, Golfech, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Malause, Pommevic, St Loup centre, Valence extérieur	1 fois/semaine	-	-	1 fois/quinzaine	-
Le centre de Valence d'Agen	2 fois/semaine	-	1 fois/semaine	-	-
Valence d'Agen pavillonnaire	2 fois/semaine	-	-	1 fois/semaine	-
Les zones campagne d'Auvillar, Dunes, Donzac, Clermont-Soubiran, Goudourville, Grayssas,	-	1 fois/semaine	-	-	1 fois/quinzaine

Communes	Collecte résiduelle (OMR)		Collecte séparée (Emballages recyclables)		
					
Lamagistère, Malause et Saint Loup + Les communes de Bardigues, Castelsagrat, Gasques, Grayssas, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, le Pin, St Antoine, St Cirice, St Clair, St Loup campagne, St Michel, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Sistels					
<b>CdC de la Lomagne Tarn et Garonnaise</b>					
Les bourgs de Larrazet, Lavit et Vigueron	1 fois/semaine			1 fois/quinzaine	
Zone pavillonnaire de Beaumont	1 fois/semaine			1 fois/semaine	
Le bourg de Beaumont	2 fois/semaine		1 fois/semaine		
La zone campagne de Beaumont, Lavit, Larrazet et Vigueron + Les communes d'Asques, Auterive, Balignac, Belbèze, Castéra-Bouzet, le Causé, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Gariès, Gensac, Gimat, Glatens, Goas, Gramont, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Marignac, Maubec, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard de Lomagne, St Jean du Bouzet, Sérignac		1 fois/semaine			1 fois/quinzaine
<b>CdC Pays de Serres en Quercy</b>					
Le bourg historique de Montaigu de Quercy	1 fois/semaine		1 fois/semaine		
Les bourgs de Montaigu de Quercy et Valeilles	1 fois/semaine			1 fois/semaine	
La zone campagne de Montaigu et Valeilles + Les communes de Belvèze, Brassac, Lacour de Visa, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane.		1 fois/semaine			1 fois/quinzaine
<b>CdC Terres des Confluences</b>					
Montesquieu		1 fois/semaine			1 fois/quinzaine

La fréquence majoritaire pour la collecte des OMR est d'une fois/semaine. Toutefois, pour les communes collectées en bacs roulants individuels, un 2<sup>ème</sup> passage hebdomadaire est réalisé pour les commerces de bouche (restaurateurs, boulangers...) et les maisons de retraite.

Enfin, en saison touristique estivale, certains emplacements de bacs de regroupements d'ordures ménagères résiduelles du secteur Nord (Quercy) sont collectés 2 fois par semaine.

Les règles de dotation des bacs noirs pour les OMR sont les suivantes :

Fréquence de collecte	120 Litres	240 Litres
1 collecte hebdomadaire	Foyer de 1 à 4 personnes	Foyer de 5 personnes et plus
2 collectes hebdomadaires	Foyer de 1 à 5 personnes	Foyer de 6 personnes et plus

En complément, pour les communes de Beaumont et de Valence, des poubelles individuelles de 50 L peuvent être proposées en hyper-centre où la collecte est réalisée 2 fois par semaine à la condition expresse que les habitations ne soient pas conçues pour remiser les bacs roulants (maison de ville ou appartement à l'étage sans garage, ni jardinet).

Enfin, des bacs d'une capacité de 360 Litres peuvent être proposés aux commerçants ou administrations.

Pour les bacs jaunes destinés aux emballages recyclables, la dotation est essentiellement en 240 L. Les bacs 120 L peuvent équiper les foyers d'1 à 2 personnes. En complément et dans l'attente de l'implantation de PAV, des caissettes peuvent être proposées aux administrés des hypers-centres de Montaignu, Valence d'Agen, Dunes, Auvillar et Beaumont de Lomagne.

Les activités de maintenance 2023 pour les bacs individuels sont détaillées ci-dessous. La dotation en bacs individuels a été étendue sur de nouveaux secteurs qui se sont urbanisés sur la commune de **Saint Loup**.

Elles sont en forte diminution en raison de la réalisation d'une campagne de remplacement de bacs sur la commune de Lavit en 2022 qui avait augmenté, de façon exceptionnelle et ponctuelle, les interventions sur les bacs.

Bacs individuels	BACS NOIRS OMR				BACS JAUNES Emballages Recyclables				
	50 L	120 L	240 L	360 L	Caissette	120 L	240 L	360 L	
Auvillar	-	4	6	0	0	3	5	1	
Clermont-Soubiran	-	1	0	0	-	0	0	1	
Donzac	-	10	2	2	-	4	2	1	
Dunes	-	5	4	0	1	6	6	3	
Espalais	-	1	2	0	-	0	1	1	
Golfech	-	5	3	1	-	5	7	2	
Goudourville	-	3	3	1	-	1	2	2	
Lamagistère	-	23	6	1	-	9	17	4	
Malause	-	9	6	2	-	5	4	2	
Pommevic	-	5	1	1	-	2	4	0	
Saint Cirice	-	1	0	0	-	1	0	0	
Saint Loup	-	27	3	1	-	11	14	2	
Vailleilles	-	3	0	0	-	0	3	0	
Valence	-	68	12	4	1	67	18	3	
Beaumont de Lomagne	1	29	7	7	4	39	8	7	
Larrazet	-	1	0	0	1	1	8	1	
Lavit	-	9	4	1	-	3	8	4	
<b>Sérignac</b>	-	1	0	1	-	0	0	0	
Montaignu	-	5	3	0	-	3	5	0	
<b>TOTAL</b>		<b>296 bacs individuels soit - 41 % *</b>				<b>313 bacs individuels soit - 15 % **</b>			

Le délai moyen d'intervention après réception de la demande est de 7 jours (contre 6 en 2022).

Les activités de maintenance 2023 pour les bacs 4 roues de 770 Litres (collectifs ou entreprises/administrations) sont détaillées ci-dessous :

Bacs 770L	BACS NOIRS OMR		BACS JAUNES Emballages Recyclables			
	Nouvelles dotations	Remplacement	Bacs verrouillés		Bacs standard	
			Nouvelles dotations	Remplacement	Nouvelles dotations	Remplacement
Auvillar	1	2	0	0	0	2
Bardigues	0	0	0	1	0	0
Brassac	0	0	0	0	0	1

Bacs 770L	BACS NOIRS OMR		BACS JAUNES Emballages Recyclables			
	Nouvelles dotations	Remplacement	Bacs verrouillés		Bacs standard	
			Nouvelles dotations	Remplacement	Nouvelles dotations	Remplacement
Castelsagrat	0	2	0	4	0	4
Clermont Soubiran	0	0	0	0	1	0
Donzac	1	2	0	0	5	-2
Dunes	1	0	1	-3	0	0
Gasques	0	0	0	0	0	2
Golfech	0	1	0	1	1	3
Goudourville	0	-1	0	0	1	0
Grayssas	0	1	0	0	0	0
Lamagistère	0	1	0	0	-1	0
Le Pin	1	1	0	0	0	0
Malause	0	-2	1	0	0	2
Mansonville	0	0	0	0	0	1
Merles	0	1	0	1	0	0
Pommevic	0	0	0	0	4	0
Saint Vincent L.	0	0	0	1	0	0
Saint Clair	3	0	0	0	2	1
Saint Loup	1	-13	0	0	1	-2
Saint Michel	0	3	0	0	0	0
Saint Nazaire de V.	0	0	0	1	0	0
Saint Paul d'Espis	0	1	0	0	0	0
Valence	1	0	-1	6	9	6
Auterive	0	0	0	0	1	0
Beaumont	0	4	0	4	4	0
Belbèze	0	1	3	0	0	0
Esparsac	0	1	0	0	0	0
Faudoas	0	2	0	0	0	0
Gensac	1	1	0	0	1	1
Glatens	0	2	0	0	0	0
Gramont	0	0	2	0	0	0
Lachapelle	0	0	0	0	0	1
Larrazet	0	1	0	0	0	0
Lavit	0	0	2	3	2	0
Maubec	0	1	0	0	0	0
Poupas	1	0	0	0	1	0
Sérignac	0	2	0	0	1	0
Lacour de Visa	0	2	0	0	0	0
Montaigu	0	2	0	0	0	10
Roquecor	0	0	0	0	1	0
Montesquieu	0	3	0	2	0	0
	<b>32 bacs soit - 69%</b>		<b>29 bacs soit + 81%</b>		<b>64 bacs soit -32 %</b>	



A ces interventions, viennent s'ajouter les prêts de totems (85 totems pour les OM et 65 pour le tri, accompagnés des bacs 120 litres nécessaires) et les prêts de bacs 770 L (185 bacs gris et 177 bacs jaunes) pour les manifestations (fêtes locales, spectacles, travaux, ouvertures saisonnières...) qui ont bénéficié à 71 opérations différentes (48 en 2022 soit une augmentation de quasiment 50 %).

On comptabilise également 32 opérations de maintenance sur les sites de bacs collectifs (remplacement de couvercles, de roues, d'axes, de charnières, graissage des roues...) et 8 interventions sur les emplacements (réparation ou remplacement de cadres, de chaînes de retenue...).

Une prestation de lavage des bacs de regroupement est réalisée en régie une fois par an (4 semaines en période automnale) à l'aide d'un véhicule spécifique loué à la société LVE (Avignon).



## Focus sur les déchèteries



## Données clés

5 déchèteries dont 1 réservée aux professionnels

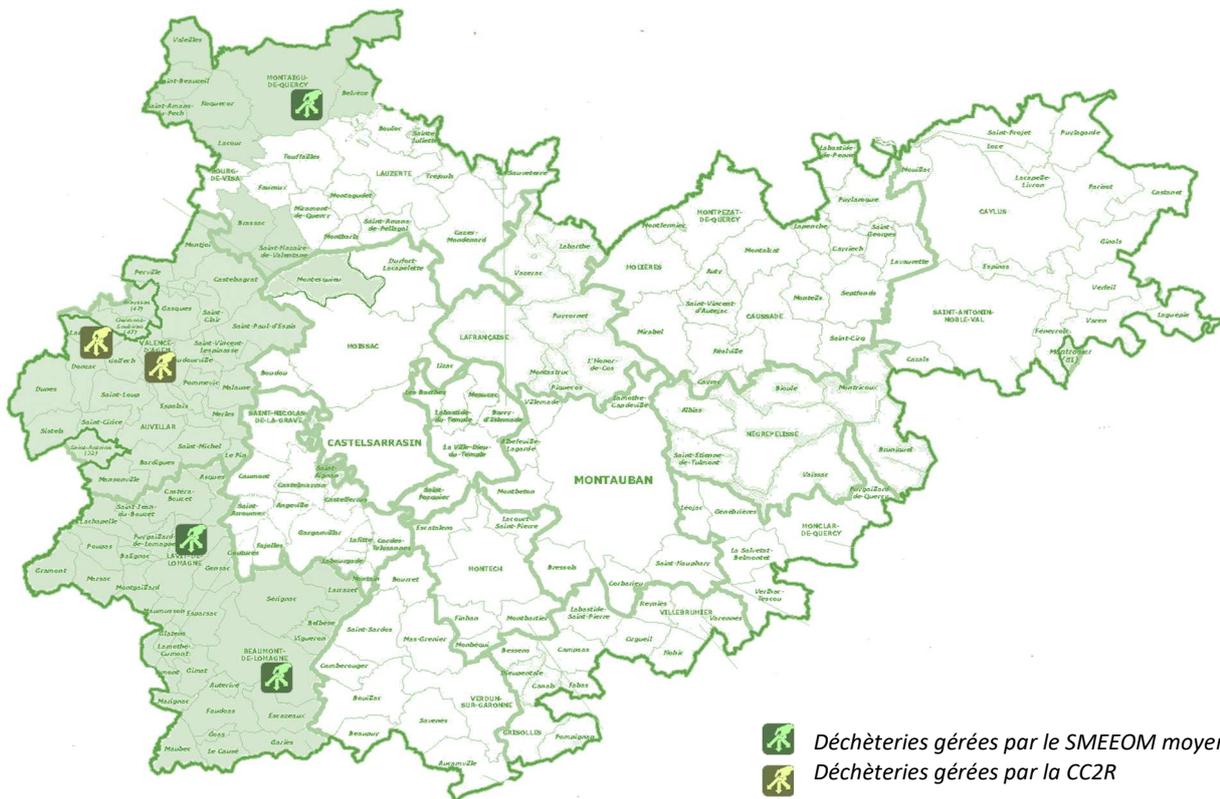
Gestion par la CC2R et par le SMEEOM de la Moyenne Garonne

**25 722 visites** en 2023 sur les déchèteries du SMEEOM (37 814 en 2022).

Depuis le 2 mai 2023, la présentation du **QR code** est devenue obligatoire pour tous les usagers et le nombre de passages gratuits pour les particuliers est **limité**.

Les horaires ont été modifiés pour tenir compte des fortes chaleurs entre le 15 juin et le 15 septembre.

Cette filière comprend les déchets des ménages qui ne peuvent pas être collectés de façon traditionnelle avec les ordures ménagères du fait de leur volume, de leur poids ou de leur dangerosité. Des ramassages à domicile par les communes complètent parfois ce dispositif pour les végétaux ou les encombrants non valorisables.

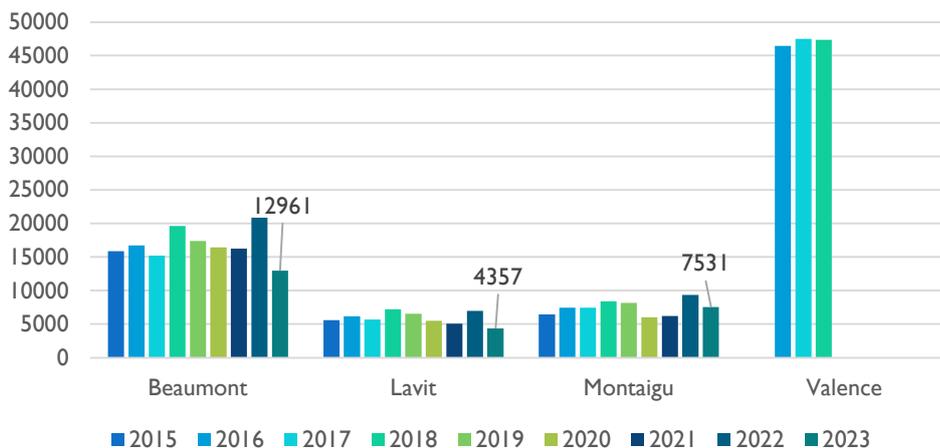


Carte – Localisation des déchèteries sur le territoire du SMEEOM

Période	Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Année	Valence	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
	Lamagistère	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	Fermée

Période	Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Du 16 septembre au 14 juin	Montaigu	8h-12h	Fermée	8h-12h 14h-18h	Fermée	14h-18h	8h-12h
	Lavit	Fermée	9h-12h 14h-17h30	Fermée	9h-12h 14h-17h30	Fermée	9h-12h
	Beaumont	14h – 17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Du 15 juin au 15 septembre	Montaigu	7h – 13h		7h – 13h		7h – 13h	7h – 13h
	Lavit		7h – 13h30		7h – 13h30		7h – 13h30
	Beaumont	7h – 13h30	7h – 13h30	7h – 13h30	7h – 13h30	7h – 13h30	7h – 13h30

Tableau – Horaires d'ouverture des déchèteries

Evolution du nombre de visites des **particuliers** en déchèteriesEvolution du nombre de visites des **professionnels** en déchèteries

Figures – Evolution de la fréquentation dans les déchèteries

Les différents flux de déchets acceptés en déchèteries sont les suivants :

Flux de déchets	DCT Montaigu	DCT Lavit	DCT Beaumont	DCT Valence	DCT Lamagistère	Tonnages collectés	Variation n / n-1
Gravats	1 benne 10 m <sup>3</sup>	1 benne 10 m <sup>3</sup>	2 bennes 10 m <sup>3</sup>	2 bennes 15 m <sup>3</sup>	Plateforme	3 512 T	- 6 %

Flux de déchets	DCT Montaigu	DCT Lavit	DCT Beaumont	DCT Valence	DCT Lamagistère	Tonnages collectés	Variation n / n-1
Encombrants non valorisables	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	Plateforme	1 196 T	- 19 %
Bois A	-	-	1 benne 35 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	Plateforme	97 T	- 21 %
Bois B	1 benne 35 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	Plateforme	475 T	- 6 %
DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	NC	0,19 T	- 40%
Déchets Dangereux	1 local grillagé	1 local grillagé	1 local grillagé	NC	NC	38.04 T	- 34 %
D. Dangereux (hors filière)	1 local grillagé	1 local grillagé	1 local grillagé	NC	NC	42 T	- 7 %
Végétaux	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	2 bennes 35 m <sup>3</sup>	Plateforme	3 720 T	+ 17 %
Cartons	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	Compacteur	165 T	- 1 %
Ferraille	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup>	Plateforme	352 T	- 23 %
Huiles minérales	1 colonne 3 m <sup>3</sup>	1 colonne 3 m <sup>3</sup>	1 colonne 3 m <sup>3</sup>	1 cuve 1 000 L	NC	9 T	- 24 %
Huiles végétales	1 fût 200 L	1 fût 200 L	1 fût 200 L	1 cuve 1 000 L	NC	1.4 T	+ 46 %
Batteries	1 géobox	1 géobox	1 géobox	1 géobox	NC	6 T	- 36 %
D3E	Vrac + 6 grilles 1 m <sup>3</sup>	Vrac + 6 grilles 1 m <sup>3</sup>	Vrac + 6 grilles 1 m <sup>3</sup>	1 benne 35 m <sup>3</sup> + grilles 1 m <sup>3</sup>	NC	361 T	- 3 %
Cartouches d'encre				NC	NC	0,57 T	- 4 %
Néons et lampes	2 conteneu rs	2 conteneu rs	2 conteneurs	NC	NC	1.25 T	- 23 %
Piles	1 fût de 200 L	1 fût de 200 L	2 fûts 200 L	NC	NC	2.15 T	- 2 %
Capsules de café	1 bac 120 L	1 bac 120 L	1 bac 120 L	NC	NC	0.82 T	- 23 %
Articles de sports et loisirs	1 grille 1m <sup>3</sup>	1 grille 1m <sup>3</sup>	1 grille 1m <sup>3</sup>	NC	NC	2.3 T	
Articles bricolage et jardinage thermiques	1 grille 1m <sup>3</sup>	1 grille 1m <sup>3</sup>	1 grille 1m <sup>3</sup>	NC	NC	0.78 T	
Déchets d'ameublement	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 30 m <sup>3</sup>	1 benne 30 m <sup>3</sup>	NC	NC	682 T	+ 3 %
Pneumatiques	Vrac	Vrac	Vrac	-	-	10 T	- 38 %
Pneumatiques (hors filière)	Vrac	Vrac	Vrac	-	-	15 T	+ 45 %

Les usagers sont acceptés en déchèterie après inscription. Ils sont tenus de trier et séparer eux-mêmes les différents matériaux et de les déposer dans les bennes, réceptacles ou conteneurs appropriés après y avoir été autorisés par l'agent d'accueil.

Les 3 déchèteries gérées par le SMEEOM sont ouvertes aux professionnels sous conditions tarifaires.

Type de déchets	Tarifs depuis le 01/07/2022
Bois	15€/m <sup>3</sup>
Déchets dangereux hors filière	2€/kg
Déchets dangereux filière EcoDDS	Gratuit
Encombrants non valorisables	30€/m <sup>3</sup>
Gravats	10€/m <sup>3</sup>
Végétaux	10€/m <sup>3</sup>
Plâtre	10€/m <sup>3</sup>

Une franchise annuelle de 150 € est accordée. A partir de 2024 elle sera supprimée.

La franchise annuelle n'est applicable que pour les professionnels du territoire du SMEEOM.

Le nouveau contrôle d'accès est devenu obligatoire à compter du 2 mai 2023. La limitation du nombre de passage pour les particuliers a permis de fluidifier la circulation sur les sites et d'inciter les usagers à massifier leurs apports : malgré une baisse du nombre d'entrées les tonnages sont globalement stables : **93% des usagers ont utilisé le service moins de 11 fois dans l'année** et seulement 7 usagers sont venus plus de 24 fois.

Afin de tenir compte des fortes chaleurs en période estivale, les horaires ont été aménagés du 15 juin au 15 septembre.

	Limitation annuelle	Limitation hebdomadaire	Tarifs
<b>Particuliers &amp; Associations</b>	24 passages annuels gratuits. A partir du 25 <sup>ème</sup> passage : facturation aux mêmes tarifs que les professionnels	<u>4 passages par semaine</u> sur l'ensemble de nos déchèteries.	<b><u>Uniquement à partir du 25<sup>ème</sup> passage :</u></b> Encombrants : 30€/m <sup>3</sup> Végétaux : 10€/m <sup>3</sup> Gravats : 10€/m <sup>3</sup> Bois : 15€/m <sup>3</sup> DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m <sup>3</sup> Autres déchets : gratuit
<b>Professionnels</b>	Passages non limités mais facturés en fonction de la nature des apports.	Chaque passage est limité à un volume <u>3m<sup>3</sup> maximum</u> .	Encombrants : 30€/m <sup>3</sup> Végétaux : 10€/m <sup>3</sup> Gravats : 10€/m <sup>3</sup> Bois : 15€/m <sup>3</sup> DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m <sup>3</sup> Autres déchets : gratuit
<b>Services publics</b>	Pas de limitation.		Gratuit pour tous les apports

Sur le territoire de la CC des Deux Rives, la déchèterie de Valence n'accueille que les particuliers et celle de Lamagistère est dédiée aux professionnels et administrations.

## Evolution de l'organisation de la collecte

La collecte est amenée à évoluer afin d'en réduire les coûts pour contenir l'augmentation vertigineuse du traitement et pour se conformer à la réglementation :

- La R487 de la CNAMTS recommande l'utilisation de conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs (interdiction des sacs, cartons, caissettes...)
- La loi relative à la transition énergétique obligeant au tri à la source des 9 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets)
- La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) entérine l'obligation de tri à la source des biodéchets (traitement sur place par compostage ou collecte séparée) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (depuis 2016 pour les gros producteurs avec un abaissement du seuil chaque année). Le schéma de gestion des déchets alimentaires a donc été approuvé en comité syndical en septembre 2023 à la suite d'une étude menée par le cabinet Inddigo.

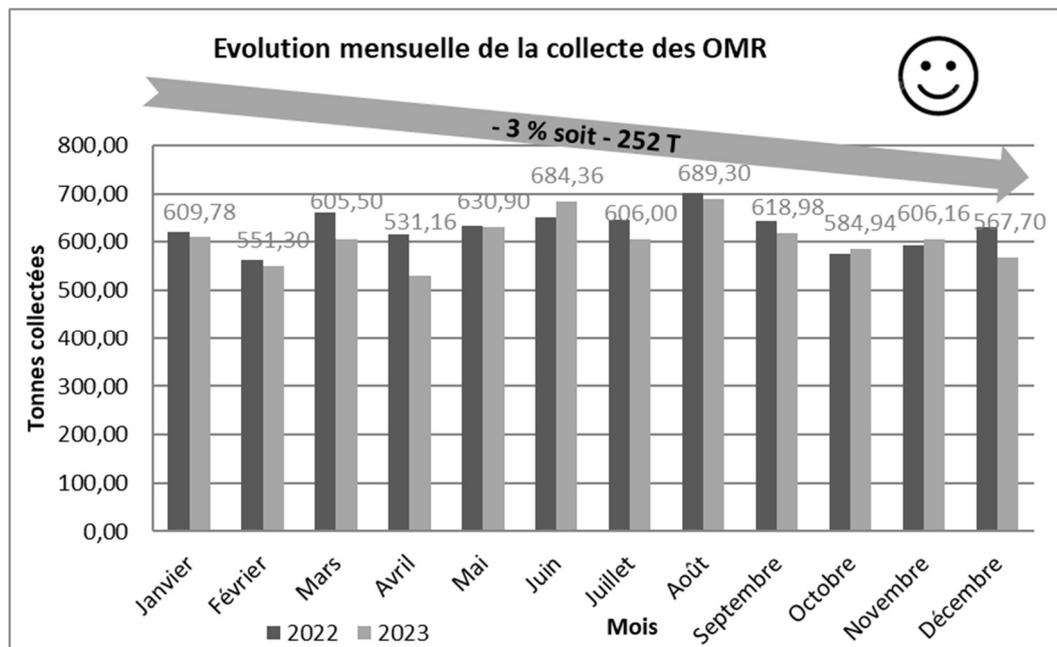
## CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

## Déchets collectés en collecte résiduelle

Nb d'habitants desservis	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Moyenne Départementale*	Moyenne régionale*	Matrice ADEME Occitanie rural
32 944 hab	7 296 T	222 Kg/hab	- 3 %	242 Kg/hab	269 Kg/hab	209 Kg/hab

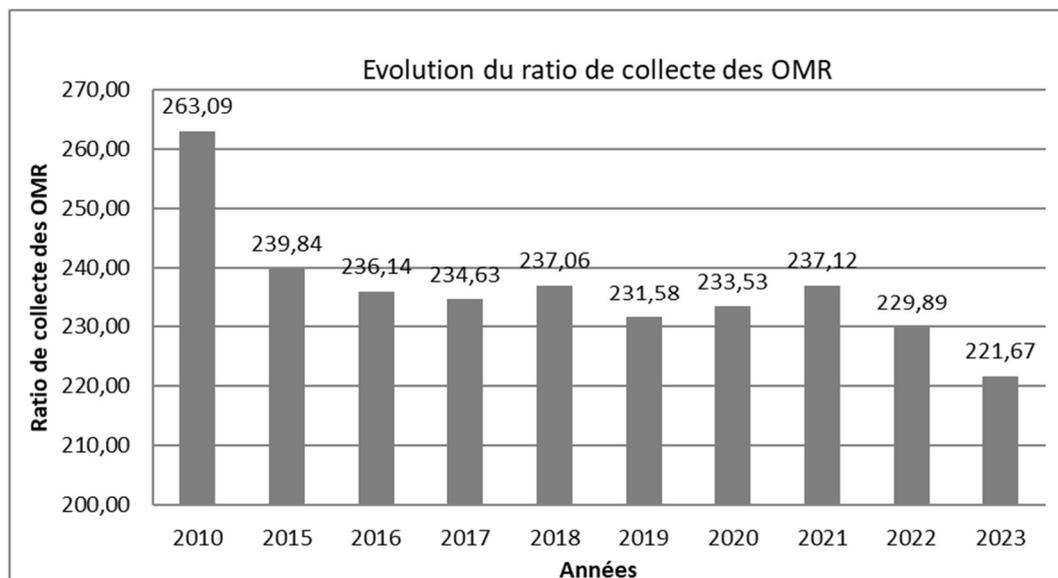
Tableau – Données sur la collecte des OMR en 2023

\*Enquête ADEME « collecte et déchèteries » - Données 2019



Graphique – Evolution mensuelle des OMR collectées

En moyenne, le SMEEOM collecte 607 Tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par mois. La période estivale enregistre des quantités collectées au-dessus de la moyenne (+13 % au mois d'août).



Graphique – Evolution du ratio de collecte des OMR collectées

Le ratio d'OMR collecté en 2023 est le plus bas enregistré. Le contexte économique actuel et l'inflation importante sur l'alimentaire mais également les actions de sensibilisation à la réduction des déchets sont des explications probables de ce phénomène.

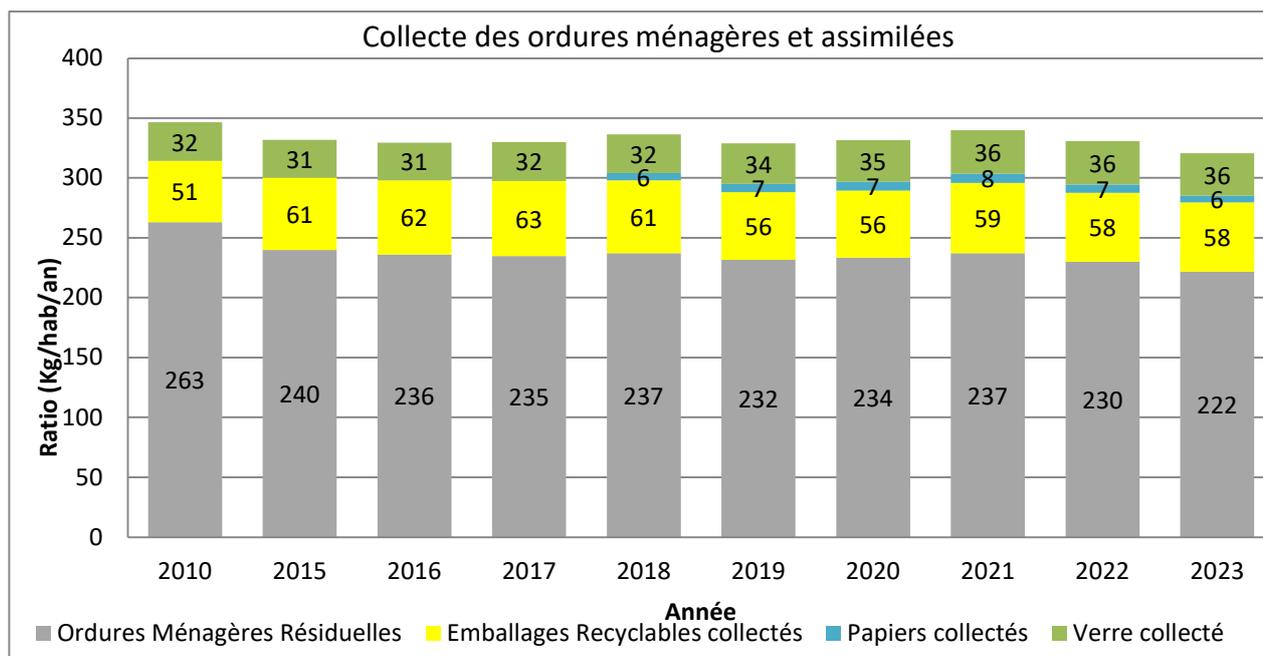
Bien que restant en dessous des moyennes départementale et régionale, notre ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles reste élevé et au-dessus de celui des territoires de même typologie.

## Déchets collectés en collecte séparée

Flux	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Moyenne départementale*	Moyenne régionale*	Matrice ADEME Occitanie Rural
Verre 	1 172 T	36 Kg/hab	- 2 %	31 Kg/hab	31 Kg/hab	38 Kg/hab
Papiers 	185 T	6 Kg/hab	-18 %	65 Kg/hab	53 Kg/hab	61 Kg/hab
Emballages recyclables 	1 1 898 T	58 Kg/hab	0 %			

Tableau – Données sur la collecte des emballages recyclables et des papiers en 2023

\*Enquête ADEME « collecte et déchèteries » - Données 2019



Graphique – Evolution du ratio de collecte des emballages et papiers collectés

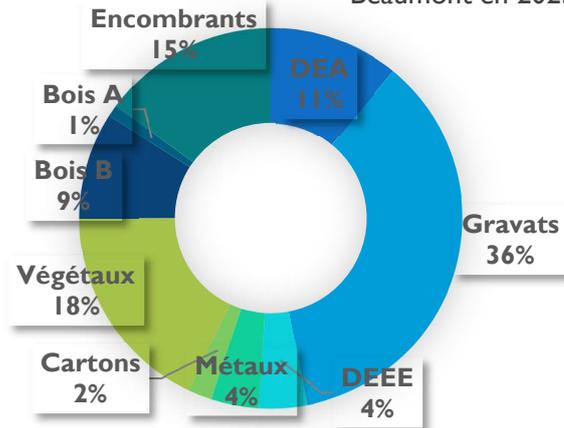
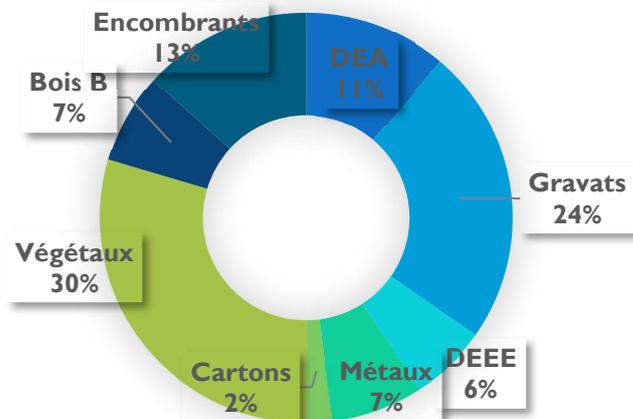
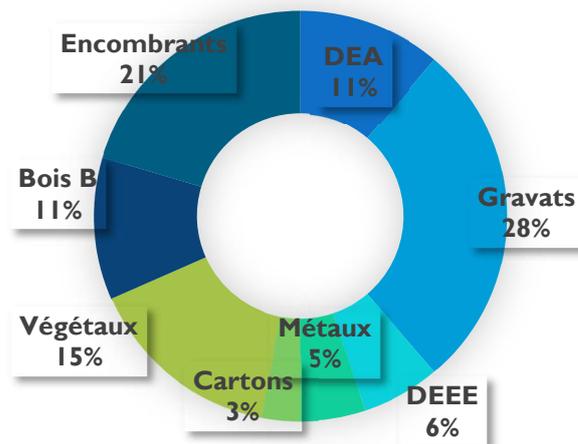
Les performances de verre se situent en dessous des performances de collecte observées dans les territoires régionaux de même typologie (données issues de la matrice comptacoût® de l'Ademe pour l'Occitanie rural).

Les ratios de collecte des emballages recyclables et des papiers sont en diminution (les papiers) tout en se situant au-dessus de la moyenne régionale des territoires de même typologie.

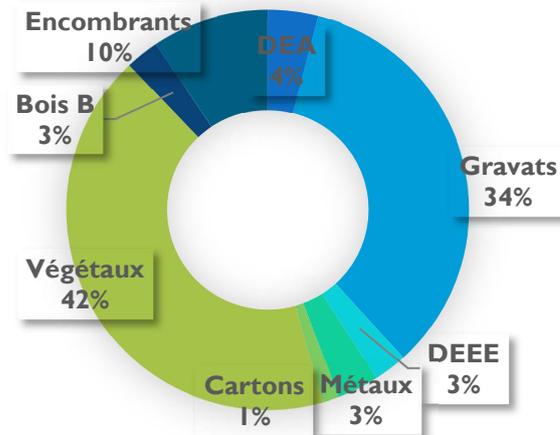
Produits acceptés en déchèterie (DCT)	DCT BEAUMONT	DCT LAVIT	DCT MONTAIGU	DCT LAMAGISTÈRE
	et VALENCE			
Encombrants non valorisables	<b>327 T</b> <b>45kg/hab/an</b>	<b>68 T</b> <b>24 kg/hab/an</b>	<b>132 T</b> <b>41 kg/hab/an</b>	<b>669 T</b> <b>46 kg/hab/an</b>
Bois A	16 T 2 kg/hab/an	Pas de benne	Pas de benne	81 T 4 kg/hab/an
Bois B	189 T 26 kg/hab/an	25 T 9 kg/hab/an	73 T 23 Kg/hab/an	188 T 10 Kg/hab/an
Végétaux	<b>384 T</b> <b>53 kg/hab/an</b>	<b>154 T</b> <b>54 kg/hab/an</b>	<b>158 T</b> <b>49 kg/hab/an</b>	<b>3024 T</b> <b>127 kg/hab/an</b>
Carton	40 T 5 kg/hab/an	9 T 3 Kg/hab/an	20 T 6 kg/hab/an	96 T 5 kg/hab/an
Ferraille	85 T 12 kg/hab/an	18 T 6 kg/hab/an	28 T 9 kg/hab/an	221 T 14 kg/hab/an
Batteries	0.8 T 0.11 kg/hab/an	-	1.33 T 0,41 kg/hab/an	4 T 0,37 kg/hab/an
Huile Moteur	5 T 0.7 kg/hab/an	1.8 T 0,64 kg/hab/an	2 T 0,61 Kg/hab/an	-
Huile Végétale	0.89 T 0.12 kg/hab/an	0.08 T 0,03 kg/hab/an	0.39 T 0,12 kg/hab/an	-
D3E	94 T 13 kg/hab/an	30 T 11 kg/hab/an	42 T 13 kg/hab/an	195 T 9,94 kg/hab/an
Déchets d'Ameublement	233 T 32 kg/hab/an	68 T 24 kg/hab/an	95 T 29 kg/hab/an	285 T 14 kg/hab/an
Déchets Dangereux (DDS)	11 T 1.5 kg/hab/an	4 T 1.4 kg/hab/an	6 T 2 kg/hab/an	18 T 2 kg/hab/an
DDS hors filière	12 T 1.6 kg/hab/an	4.5 T 1,6 kg/hab/an	4 T 1,24 kg/hab/an	22 T 1,26 kg/hab/an
Cartouches	0,28 T 0,04 kg/hab/an	0,07 T 0,03 kg/hab/an	0,05 T 0,02 kg/hab/an	0,17 T 0 01 kg/hab/an
Lampes	0,39 T 0,05 kg/hab/an	-	0,12 T 0,04 kg/hab/an	0,73 T 0,06 kg/hab/an
Piles	0.50 T 0,07 kg/hab/an	0.37 T 0,13 kg/hab/an	0 T 0 kg/hab/an	1 T 0,05 kg/hab/an
Capsules café	0.32 T 0,04 kg/hab/an	0,21 T 0,08 kg/hab/an	0,29 T 0,09 kg/hab/an	-
DASRI	0,04 T 0,01 Kg/hab/an	0.005 T 0.002 kg/hab/an	0,02 T 0,01 kg/hab/an	0,12 T 0,01 kg/hab/an
TOTAL hors gravats	<b>1 399 T</b> <b>194 kg/hab/an</b>	<b>494 T</b> <b>174 kg/hab/an</b>	<b>563 T</b> <b>174 kg/hab/an</b>	<b>4 804 T</b> <b>235 kg/hab/an</b>
Gravats	778 T 108 kg/hab/an	110 T 39 kg/hab/an	191 T 59 kg/hab/an	2 432 T 132 kg/hab/an

L'enquête ADEME « Collecte et déchèteries » publie les données suivantes pour l'année 2019 :

	<i>Tarn-et-Garonne 82</i>	<i>Occitanie</i>
Encombrants non valorisables	61 Kg/hab	60 Kg/hab
Végétaux	71 Kg/hab	77 Kg/hab
D3E	10 kg/hab	7 Kg/hab
Déchets d'Ameublement	14 Kg/hab	10 kg/hab
TOTAL déchets occasionnels	<b>245 kg/hab</b>	<b>268 kg/hab/an</b>

Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de  
Beaumont en 2023Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de  
Lavit en 2023Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de Montaigu de  
Quercy en 2023

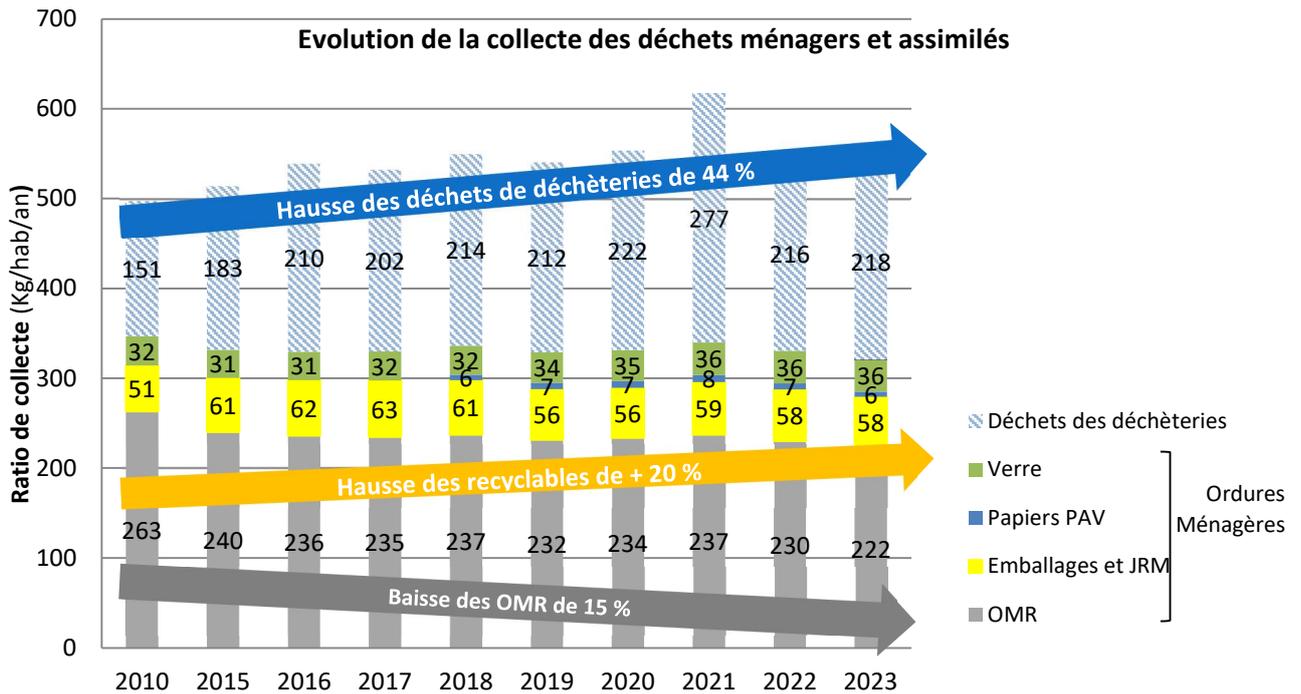
Répartition des flux de déchets collectés sur les déchèteries de la CC2R en 2023



Les flux de déchets les plus collectés en déchèteries sont :

- Les végétaux : 35% % du total des déchets (en 2022, ils représentaient 29 % du total)
- Les gravats : 34% % du total

Evolution des tonnages et performance de collecte



Tandis que les Ordures Ménagères enregistrent une baisse de 5 % par rapport à 2010, les déchets des déchèteries augmentent de 47 %. Le total des déchets ménagers est donc à la hausse de 11 % par rapport à 2010.

Néanmoins, on note, depuis 2 ans, une tendance à la baisse des apports en déchèteries.

Le taux de détournement de l'enfouissement des emballages recyclables, des papiers et des textiles par rapport aux ordures ménagères et assimilées est le suivant :

	2021	2022	2023	Evolution n/n-1
OMA	343 Kg/hab/an	334 Kg/hab/an	324 Kg/hab/an	- 3 %
Emballages légers et papiers collectés	59 kg/hab/an	58 Kg/hab/an	58 Kg/hab/an	- 2 %
Papiers collectés	8 kg/hab/an	7 Kg/hab/an	6 Kg/hab/an	- 18 %
Verre collecté	36 kg/hab/an	36 kg/hab/an	36 kg/hab/an	-2 %
TLC collectés	3,5 kg/hab/an	3,5 kg/hab/an	4 kg/hab/an	+ 3 %
<b>Taux de détournement</b>	<b>45 %</b>	<b>45 %</b>	<b>46 %</b>	-

## Chapitre 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

## Organisation générale

Le mode de traitement unique des déchets ménagers a laissé la place à une gestion multi-filières permettant une valorisation croissante de chaque flux.

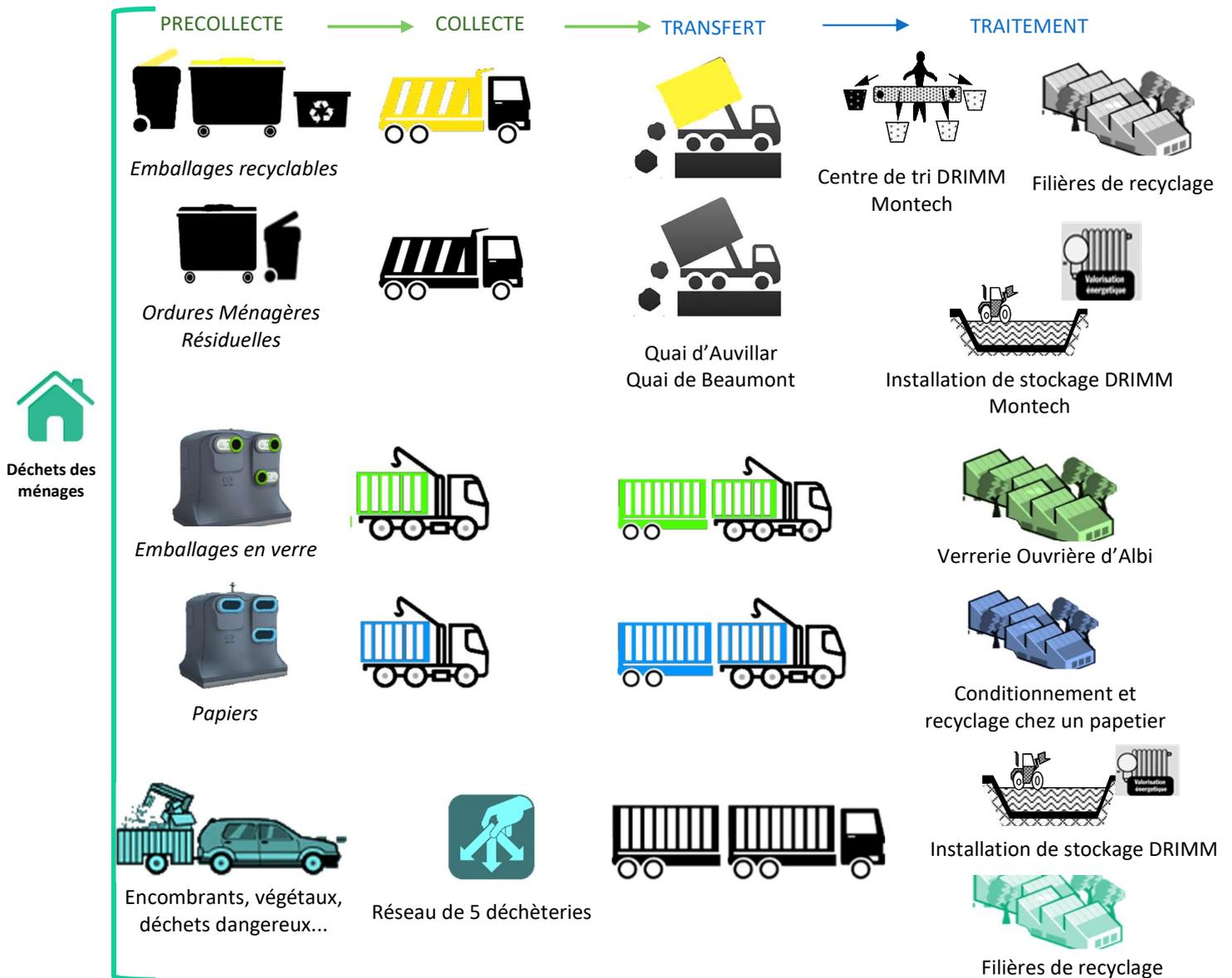
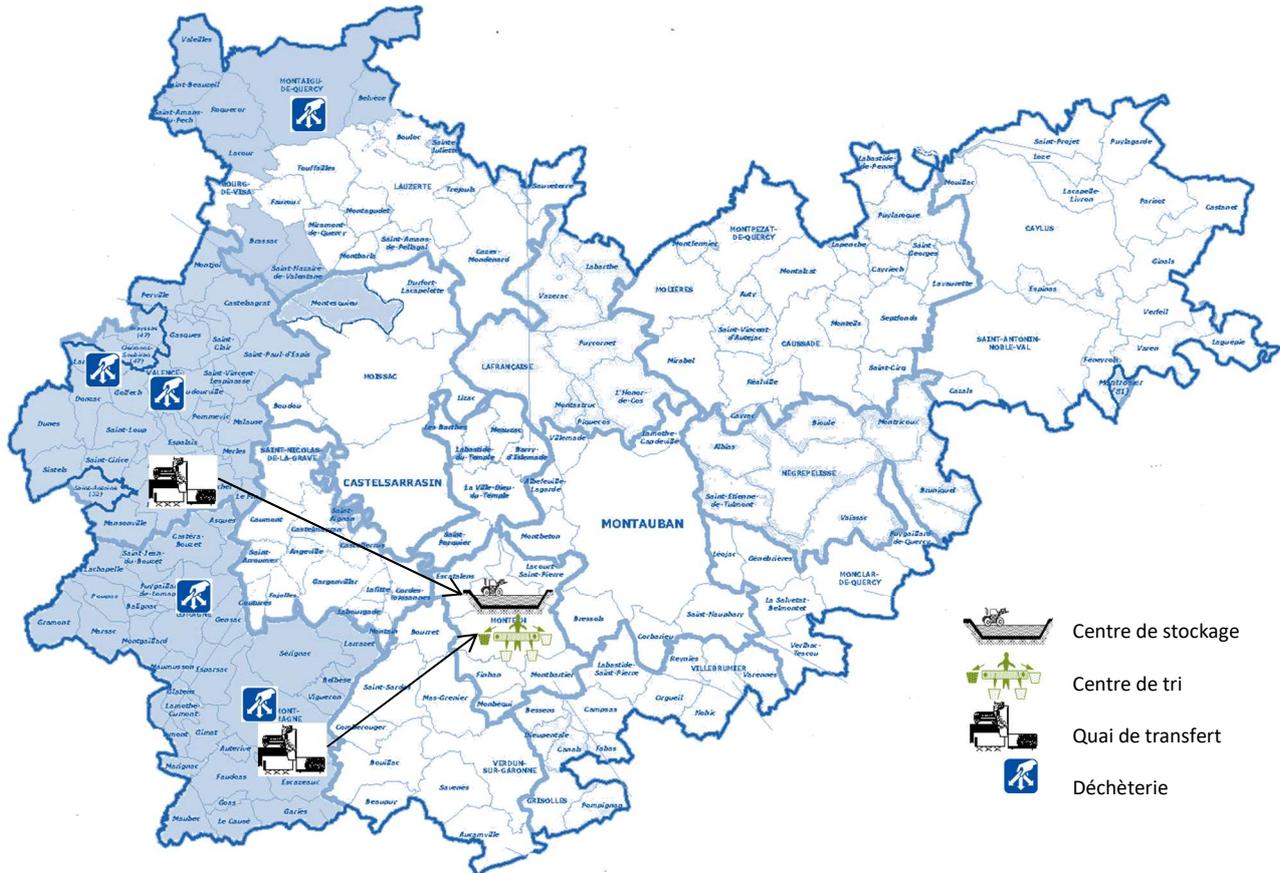


Figure – les filières de traitement des déchets ménagers

## Localisation des unités de traitement



Carte - Localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers du SMEEOM MG

## Le transfert des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les recyclables légers (hors verre et papiers) transitent par les quais de transfert d'Auvillar et de Beaumont de Lomagne d'où ils sont transportés jusqu'aux sites de traitement par le SDD 82.

La compétence transfert (exploitation des quais et transport jusqu'aux sites de traitement à Montech) a été confiée au Syndicat Départemental des Déchets (SDD82).

Par une convention de mise à disposition partielle de service, les agents du SMEEOM assurent l'exploitation des quais pour le compte du SDD82.

Quai de transfert d'Auvillar	
Propriétaire terrain	SMEEOM MG
Maître d'ouvrage	SDD82
Exploitant	SDD82
Tonnage OMR	5 392 Tonnes
Tonnage emballages recyclables	1 506 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire + répartition avec pelle mécanique





### Quai de transfert de St Jean - Beaumont

<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC Lomagne TG
<b>Exploitant</b>	SDD82
<b>Tonnage OMR</b>	1 894 Tonnes
<b>Tonnage emballages recyclables</b>	391 Tonnes
<b>Technique utilisée</b>	Déversement gravitaire

Quant aux flux collectés en apport volontaire, il n'y a pas de rupture de charge.

Le verre est transporté en régie à Saint Juéry (81), à la société Briane, en charge de la préparation du calcin pour le recyclage du verre par la VOA (Verrerie Ouvrière d'Albi).

Les papiers sont acheminés au centre de tri de la DRIMM où ils vont juste être mis en balles. Ces dernières seront enfin expédiées vers nos papeteries où s'effectuent le recyclage.

### Nature des traitements et valorisation

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) gérée par la société DRIMM se situe à Montech (82). L'entreprise est prestataire du Syndicat Départemental des Déchets pour la compétence traitement.

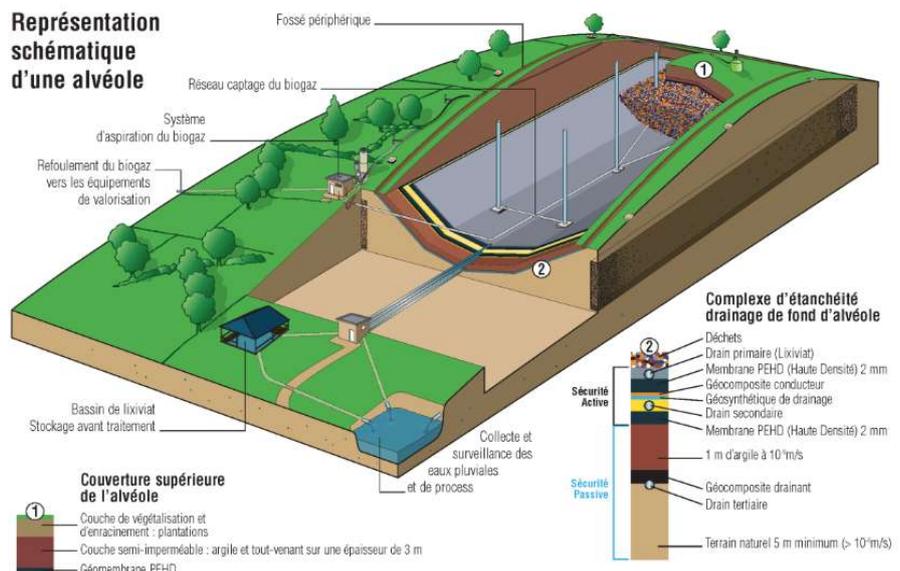
Les déchets y sont confinés en alvéoles étanches aménagées pour collecter les différents effluents produits par la dégradation naturelle des déchets : lixiviats et biogaz.

Le biogaz est valorisé sous forme électrique grâce à une turbine à gaz et un groupe électrogène. L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau ERDF et permet de répondre à la consommation de l'équivalent de 30 000 habitants.

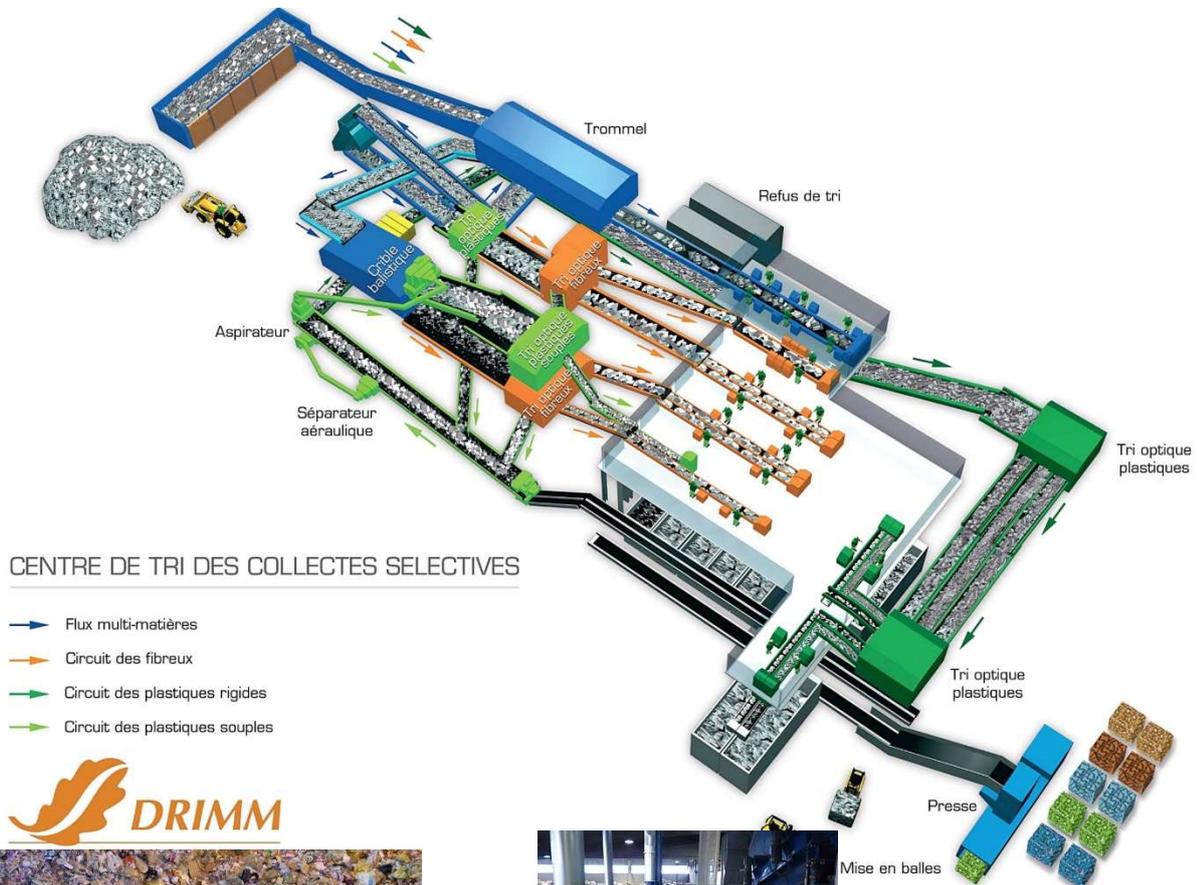
Pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des déchets enfouis fixés dans les derniers textes réglementaires, des mesures contraignantes de diminution des capacités des centres de stockage ont été prises (baisse de la capacité autorisée de 300 000 T à 200 000 T).

Nature des déchets	Tonnage enfoui	Evolution n/n-1
OMR	7 286 T	- 3 %
Refus de tri	570 T	+ 13 %
Déchèteries (non recyclables)	1 277 T	-19 %
<b>TOTAL SMEEOM</b>	<b>9 133 T</b>	

Tableau - Nature et tonnages des déchets enfouis en 2023 à l'ISDND de la DRIMM



Les emballages ménagers recyclables sont acheminés vers le ~~centre de tri et de conditionnement de la~~ **DRIMM à Montech** composé de nombreuses machines qui assurent une séparation automatique des emballages par matière (l'acier, l'aluminium, le carton, les briques alimentaires, un mélange de plastiques PE-PP-PS, le plastique en PET clair, le plastique en PET foncé, les films plastiques, les journaux-magazines et les papiers). Le travail des machines est ensuite contrôlé par des opérateurs qui peuvent ainsi corriger les erreurs. Les emballages triés sont ensuite conditionnés en balles puis transportés vers les entreprises de recyclage désignées et garanties par CITEO en option filières ou en option fédération. Les refus de tri sont dirigés soit vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la DRIMM (ISDND de Montech), soit valorisés en énergie via le CSR (Combustibles Solides de Récupération) ou l'UVE de Montauban.



Photos DRIMM Séché

Flux matière en mélange avant tri

Tri aéraulique



Cabine de contrôle

Conditionnement



Le verre d'emballage collecté par le SMEEOM est recyclé dans les fours de la VOA (Verrerie Ouvrière d'Albi)

Avant son utilisation, il doit passer dans un centre de traitement pour le débarrasser des matériaux indésirables contenus en mélange. Il est ensuite brisé pour obtenir le calcin qui devient alors la matière première pour la fabrication de nouveaux emballages.

1 550°C : c'est à cette température que les fours doivent chauffer le mélange des matières premières solides (calcin, sable, carbonate de soude, carbonate de calcium) pendant environ 24 heures pour que le verre en fusion soit parfaitement homogène et puisse ainsi couler dans des canaux de distribution jusqu'aux machines de formage où se trouvent les moules verriers.

Préparé puis soufflé en deux temps (dans le moule ébaucheur, puis dans le moule finisseur), le verre est mis en forme dans son design final. Les bouteilles et pots en verre sortent des machines à des températures supérieures à 500°C.

Libérer les contraintes internes au verre, telle est la fonction de l'arche de recuisson. Ce four tunnel assure ainsi la solidité des emballages en verre, lesquels reçoivent en sortie d'arche un traitement de résistance aux rayures.

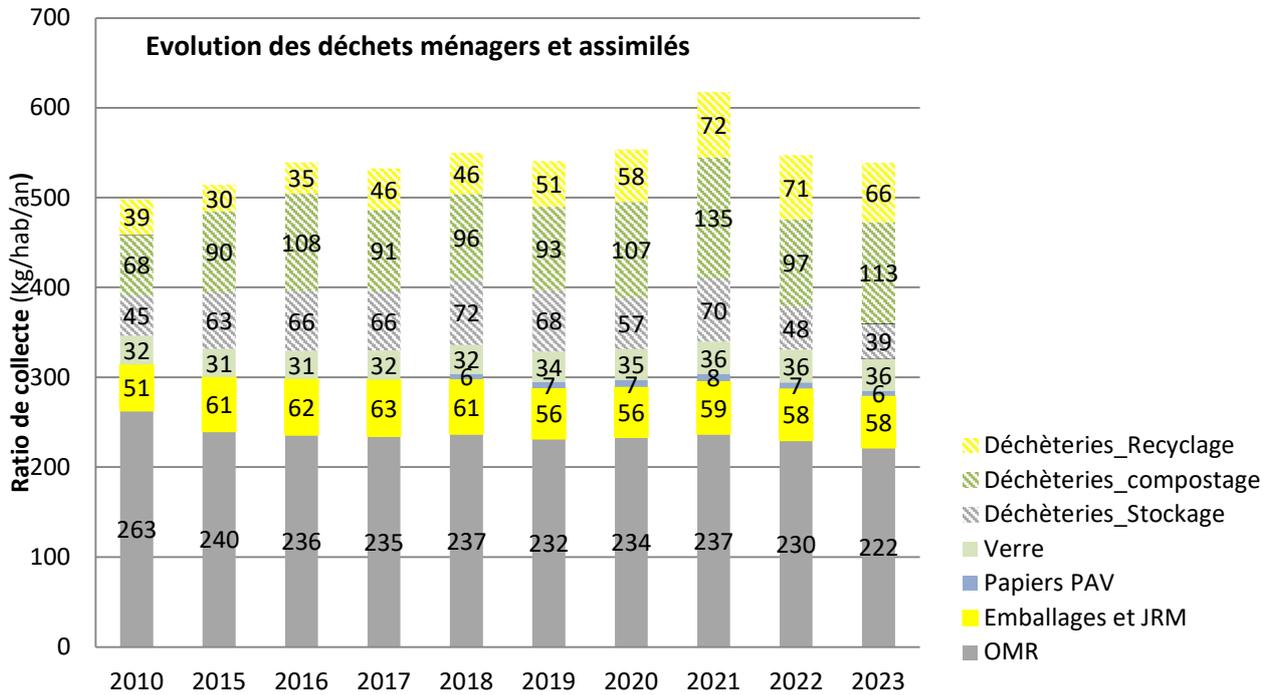


Les filières de traitement des déchets des déchèteries sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Produits acceptés en déchèterie	SMEEOM moyenne Garonne		CdC des Deux Rives	
	Repreneurs	Filières de valorisation	Repreneurs	Filières de valorisation
Encombrants non valorisables	DRIMM	ISDND DRIMM Stockage	DRIMM	ISDND DRIMM Stockage
Bois A	SDD82	Valorisation énergétique (chaudières industrielles)	-	-
Bois B	APAG	Valorisation matière	NC	NC
Végétaux	Terralys SITA APAG	Compostage Compostage		Compostage Valorisation matière
Carton	DRIMM <i>REVIPAC</i>	Recyclage	SOULARD	Recyclage
Ferraille	ALIAREC	Recyclage	NC	NC
Batteries	ALIAREC	Recyclage	NC	NC
Huile Moteur	Carmausine de récupération <i>CYCLEVIA</i>	Valorisation énergétique (cimenteries)	NC	NC
Huile Végétale	QUATRA	Valorisation en biocarburant	NC	NC
D3E	ENVIE <i>ECOLOGIC</i>	Recyclage matière	ENVIE <i>ECOLOGIC</i>	Recyclage matière
Déchets d'Ameublement (DEA)	DRIMM DAE / PAPREC <i>ECOMAIISON</i>	Valorisation matière	DRIMM DAE <i>ECOMAIISON</i>	Valorisation matière
Déchets Dangereux (DDS) DDS hors filière	EOVAL <i>ECODDS</i> EOVAL	Valorisation énergétique	EOVAL <i>ECODDS</i> TRIADIS	Recyclage matière
Cartouches	SCOP Encre 31	Recyclage	NC	NC
Lampes	<i>ECOSYSTEM</i>	Recyclage matière	<i>ECOSYSTEM</i>	Recyclage matière
Piles	Paprec <i>COREPILE</i>	Recyclage matière	Paprec <i>COREPILE</i>	Recyclage matière
Capsules café	Scop Encre 31	Recyclage	NC	NC
DASRI	Novergie Montauban <i>DASTRI</i>	Incinération avec valorisation énergétique	Novergie Montauban <i>DASTRI</i>	Incinération avec valorisation énergétique
Gravats	Flores TP OSAGRA	Stockage ISDI Réemploi	Site de Lamagistère	Stockage

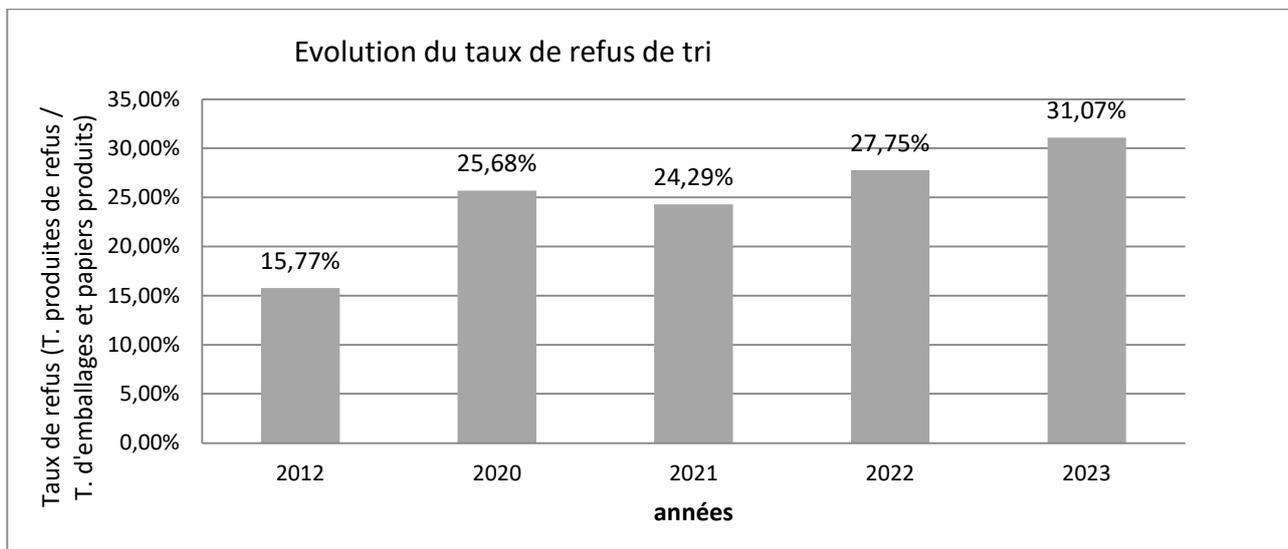
## Chapitre 6 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS : BILAN

## Capacités et tonnages traités



Le taux global de valorisation (matière et énergétique) des déchets ménagers et assimilés pour 2023 est de 52 %.

## Refus de tri et performance



Graphique – Evolution du taux de refus de tri produit

On note une dégradation de la qualité du tri des emballages recyclables.

En 2023, la collecte sélective a permis de recycler **2 615 Tonnes** d'emballages et de papier :

Matériaux	Tonnages recyclés	Ratio par habitant	Evolution n / n-1	Filières de recyclage
Emballages en acier	66 T	2 kg/hab	- 17 %	ARCELORMITTAL : aciéries 66 % en Espagne et 34 % en France
Emballages en aluminium	13 T	0,4 kg/hab	+22 %	REGAL AFFIMET – 100 % en France
Emballages en plastiques	169 T	5 kg/hab	-17 %	VALORPLAST – 58 % en France, 22 % en Espagne, 19 % au Portugal et 1 % en Italie
Films plastiques	54 T	2 kg/hab	-16 %	
Cartons	721 T	22 kg/hab	+18 %	REVIPAC – 100 % en France
Briques alimentaires	35 T	1 kg/hab	+18 %	REVIPAC – 100 % en France
<b>Sous-Total Emballages légers</b>	<b>1 059 T</b>	<b>32 Kg/hab/an</b>	<b>+ 6 %</b>	-
<b>Sous-Total Papiers</b>	<b>384 T</b>	<b>12 Kg/hab/an</b>	<b>- 30 %</b>	DRIMM
<b>Verre</b>	<b>1 172 T</b>	<b>36 Kg/hab/an</b>	<b>-2 %</b>	VOA – 100 % en France
<b>TOTAL</b>	<b>2 615 T</b>	<b>80 Kg/hab/an</b>		

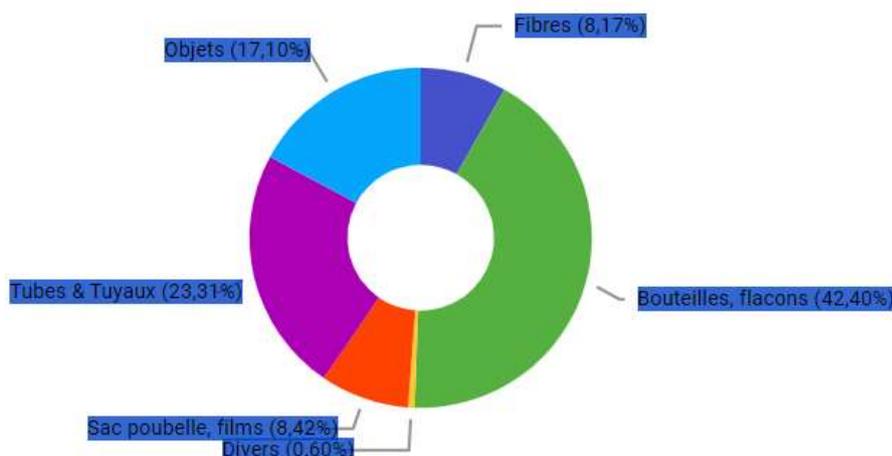


Fig : Le devenir des emballages plastiques recyclés en 2023

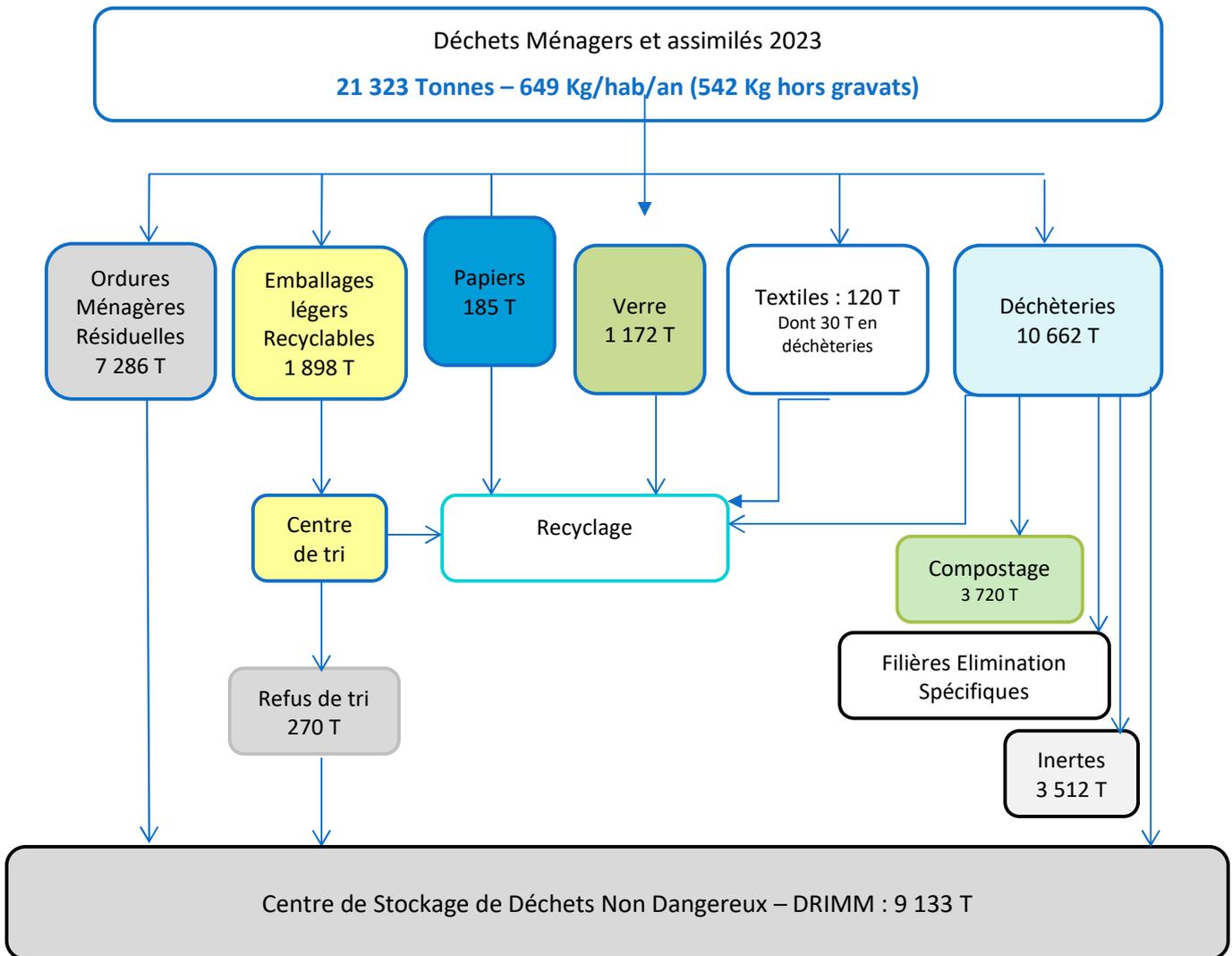
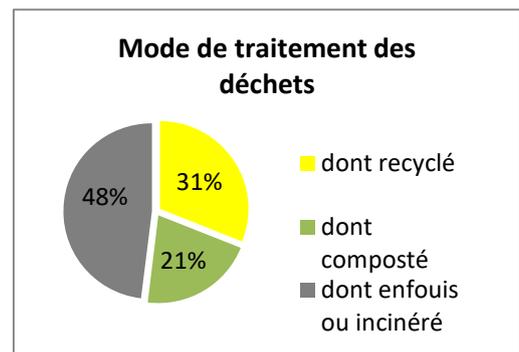


Figure - Synoptique du flux des déchets ménagers collectés par le SMEEOM MG



## Chapitre 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

## L'emploi

LE SMEEOM compte **32 agents titulaires** (27,85 ETP), **1 agents en Contrat Emploi Avenir** (0,53 ETP) et 1 agent contractuel (1 ETP) en charge de la prévention et du tri des déchets (dans le cadre de l'Appel A Projet « Nouveaux Territoires Engagés » signé avec la Région et l'Ademe).

Le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement des congés maladie, accident de travail, maladie professionnelle et besoins occasionnels porte le nombre d'agents à **32,53 ETP**.

Les agents sont répartis comme suit :

Emplois 2023	Effectifs **		Statut			Age			Sexe	
	2023	2022	FPT*	Contractuel	Emploi aidé	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F
TOTAL emplois	32,53	31,43	27,85	4,15	0,53	4,61	10,17	17,75	28,20	4,33
Collecte	22,00	21,33	18,57	2,90	0,53	3,61	7,17	11,22	22,00	0
Pré-collecte	2	2	2	0	0	0	1	1	2	0
Transfert déchèteries	1	1	0,75	0,25	0	0	1	0	1	0
Déchèteries	3,7	3,6	3,7	0	0	1	1	1,7	2,7	1
Communication	0,88	0,55	0,88	0	0	0	0	0,88	0,50	0,38
Prévention	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Administratif	0,95	0,95	0,95	0	0	0	0	0,95	0	0,95
Gestion Service	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1

\*Fonction Publique Territoriale

\*\*Effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

On notera sur l'année 2023, 3 départs à la retraite de la Fonction Publique Territoriale, l'intégration par voie de mutation du responsable de collecte, l'intégration par détachement de l'ambassadrice de tri, la nomination d'un agent de collecte qui était jusqu'au 12 juillet en contrat aidé ainsi que la nomination du chauffeur polyvalent pour les bennes de déchèteries contractuel jusqu'au 23 octobre.

L'amélioration des conditions de travail des agents est une démarche continue du SMEEOM. Ainsi, un certain nombre d'actions sont menées de façon récurrente :

- Lavage et désinfection des bacs de regroupement : campagne annuelle
- Prestation de lavage des tenues de travail (blouson, pantalon, parka et T-Shirts Haute Visibilité)
- Achat de 2 camions-bennes (double chaise automatique, main-courante chauffante, éclairage supplémentaire accostage) en remplacement de 2 anciens datant respectivement de 2011 et 2014
- Adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : 6 572 € dont 3 506 € reversés aux agents du SMEEOM (accueil de loisirs, Noël des enfants, rentrée scolaire, séjour vacances enfant, coupons cinéma, billetterie spectacles, sport, médailles, départ à la retraite).

En 2023, 13 agents ont bénéficié de formation pour un total de 92 jours et un montant de 7 184 € :

Type de formation	Organisme	Montant	Nb agents	Nb de jours/agent
Formation intégration à la Fonction Publique Territoriale	CNFPT	0 €	3	5
Fonds vert financement tri à la source des biodéchets	IDEAL CO	0 €	1	0,5
Prévention des risques en déchèterie	CNFPT	0 €	2	3
Déchets : Enjeux, filières, valorisation, prévention	CNFPT	0 €	1	2
Initiation EXCEL	CNFPT	0 €	1	3

Type de formation	Organisme	Montant	Nb agents	Nb de jours/agent
ACES Grue	Sécurité Conduite	700 €	2	1
Recours aux trucs et astuces en bureautique	CNFPT	0 €	1	1
Maitre Composteur	HUMUS & Associés	960 €	1	2
Maitre Composteur	COMPOSTONS	1 280 €	1	2
Initiation compostage	HUMUS & Associés	127,75 €	1	1
Les marchés en procédure adaptée	CNFPT	0 €	1	2
Exécution administrative et financière des Marchés Publics	CNFPT	0 €	1	2
Passage à la M57 pour les communes de – 3500 hab.	CNFPT	0 €	1	0.5
La gestion des absences	CNFPT	0 €	1	3
Réseau 3AP : Sobriété dans les politiques territoriales	ADEME	0 €	1	2
Préparation examen Agent de maîtrise	CNFPT	0 €	1	1
Préparation concours Technicien	CNFPT	0 €	1	1
FCO (Formation Continue Obligatoire - chauffeur)	Sécurité et conduite	1 491,75 €	3	5
FCO (Formation Continue Obligatoire - chauffeur)	ECF	545.00 €	1	5
FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire – Chauffeur)	Sécurité et conduite	2 080.00 €	1	20

## Les accidents de travail

Le nombre de jours d'absence en 2023 est de :

Absentéisme 2023	Total 2023	2022	Evolution n / n-1
Arrêts Maladie	577	938 dont 120 j COVID	- 38 %
Nb d'agents concernés	15	19	
Absence injustifiée	0	0	
Arrêts suite accident de travail	347	296	+ 17 %
Nb d'agents concernés	4	6	
Arrêts maladie professionnelle	0	0	
Nb d'agents concernés	0	0	
TOTAL jours d'absence	924	1 234	- 25 %
Nb de collaborateurs (ETP)	30.24	29,63	
<b>Taux d'absentéisme *</b>	<b>8 %</b>	<b>11 %</b>	



\*Nombre de jours d'absence sur nombre de jours de l'année (365 jours)



En 2023, le **taux d'absentéisme de 8 %** est en baisse par rapport à 2022. Il est en dessous du taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale (9,7 % dans la filière technique en 2022). Il est à noter que le taux de référence est un taux moyen général et que le SMEEOM est une collectivité où l'essentiel des métiers exercés présente un fort degré de pénibilité.

On relève une baisse du nombre total de jours d'absence (- 25 %) mais une hausse des accidents de travail.

## Chapitre 8 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

Les encouragements au tri des déchets sont continuellement prodigués à travers :

- les agents polyvalents de terrain qui détaillent les consignes de tri lors des livraisons de bacs ou lors des signalements de refus de tri par les agents de collecte ;
- les flancs de bennes ;
- les bulletins municipaux de fin d'année
- le site internet du syndicat
- la publication par les communes sur leur réseau panneau pocket et intra muros

Depuis septembre 2023, le recrutement d'une ambassadrice de tri a permis une sensibilisation de proximité (rencontre des administrés dont les bacs sont signalés par les agents de collecte, stand lors des manifestations...).



D'autre part, les réponses aux questionnements téléphoniques des administrés sont facilitées par le logiciel de suivi des collectes et de remontée instantanée des signalements faits par les agents (événements concernant des refus de collecte, des stationnements gênants, des signalements de dépôts sauvages, des travaux ou rues barrées non signalés en amont des départs, des demandes d'élagages de végétation gênante, des maintenances de bacs à faire).

171 interventions pour enlèvement d'encombrants au pied des emplacements ont été réalisées soit une baisse de 27 % par rapport à 2022 (environ 3 interventions par semaine).

## PARTIE 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

## Chapitre 9 : MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2022	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
<b>Fréquence</b>	C1 à C2	C0,5 à C1	-	-	5
<b>Collecte et contenants</b>	PAP Bacs roulants individuels et collectifs – Seau Régie	PAP Bacs roulants individuels et collectifs – Caissette Régie	AV Colonnes aériennes Régie	AV Colonnes aériennes Régie	déchèteries Régie
<b>Transport</b>	Géré par le Syndicat de traitement SDD82	Géré par le Syndicat de traitement SDD82	Régie	Régie	Régie
<b>Traitement</b>	Stockage Prestation gérée par le SDD82	Tri Prestation gérée par le SDD82	Conditionnement et recyclage Prestation	Recyclage VOA Prestation	Divers traitements - Prestations

Tableau – Organisation du service public d'élimination des déchets

2023	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
<b>Population desservie</b>	32 869	32 869	32 869	32 869	13 298
<b>Tonnage</b>	7 5286	1 898	185	1 172	2 346
<b>Kg/hab SMEEOM</b>	222	58	6	36	176

Tableau – Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

Le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers. Toutefois, la collectivité fait appel à divers prestataires pour certaines missions.

La compétence Traitement des déchets ménagers (tri des emballages recyclables et stockage des OMR) a été transférée au Syndicat Départemental des Déchets qui en confie l'exécution à la société DRIMM.

L'exploitation des déchèteries (haut et bas de quais) est assurée par la CC des Deux Rives et par le SMEEOM moyenne Garonne (en fonction des localisations).

Nature des prestations	Modalités d'exploitation du service
Collecte OMR, emballages légers et verre	Régie du SMEEOM
Exploitation des déchèteries	CC2R ou SMEEOM moyenne Garonne
Tri et conditionnement des emballages	Société DRIMM (compétence SDD82)
Enfouissement des OMR	Société DRIMM (compétence SDD82)

Tableau - Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les prestations des entreprises assurant directement le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers ainsi que les prestations les plus significatives (> 10 000 €TTC) autour de la gestion des déchets :

Nom du prestataire	Nature prestation	Type de contrat	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
APAG Environnement	Traitement bois et végétaux des déchèteries	MP	28/02/24	21 560 €	-8 %
DRIMM	Traitement encombrants et conditionnement cartons des déchèteries	MP	28/02/24	81 926 €	-3 %
CNP	Assurance du personnel	Bon de commande	31/12/23	41 274 €	-5 %
CASINO TRIMORGO	Carburant	Bon de commande	-	62 239 €	-4 %
EOVAL	Traitement des déchets dangereux des déchèteries	MP	28/02/24	19 813 €	+7 %
FAURIE	Entretien châssis BOM	Bon de commande	-	40 212 €	+175 %
LETT	Entretien châssis BOM	Bon de commande	-	40 304 €	-57 %
SEMAT	Entretien bennes OM	Bon de commande	-	20 384 €	+2 %
SMACL	Assurance biens et véhicules	Bon de commande		47 107 €	+23 %
SUEZ Organique	Traitements végétaux des déchèteries	MP	28/02/24	17 641 458 €	+10 %
TAQUIPNEU	Entretien des pneumatiques	Bon de commande	-	51 893 €	+71 %
VAL FLEURI	Carburant	Bon de commande	-	230 756 €	-6 %

## Chapitre 10 – BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

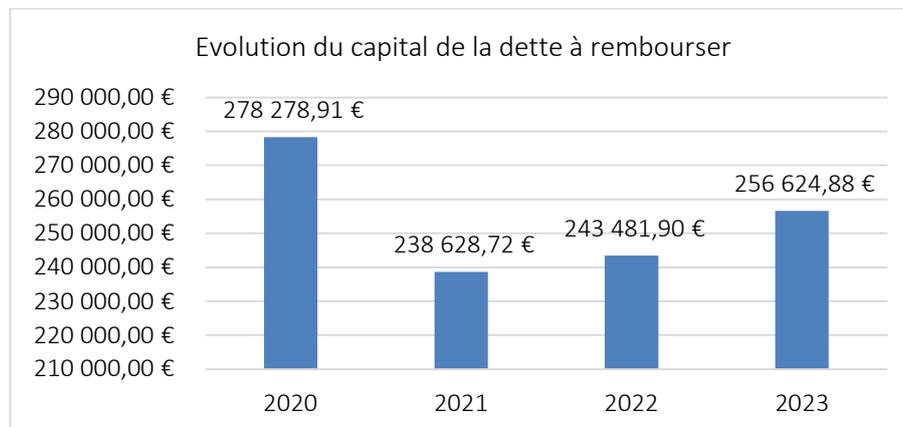
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les résultats du compte administratif 2023 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL des 2 sections	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (n-1)		1 662 762.64 €		1 138 482.52 €		2 801 245.16 €
Opérations de l'exercice	4 364 975.92 €	4 514 041.07 €	746 110.12 €	339 139.52 €	5 111 086.04 €	4 853 180.59 €
<b>TOTAUX</b>	4 364 975.92 €	6 176 803.71 €	746 110.12 €	1 477 622.04 €	5 111 086.04 €	7 654 425.75 €
Résultat de clôture		1 811 827.79 €		731 511 .92 €		2 543 339.71 €
Restes à Réaliser			42 044 .05 €	13 116,00 €	42 044.05 €	13 116.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	4 364 975.92 €	6 176 803.71 €	788 154.17 €	1 490 738.04 €	5 513 130.09 €	7 667 541.75 €
Résultats définitifs		1 811 827.79 €		702 583.87 €		2 514 411.66 €

En investissement, les principales dépenses pour un total de **746 110,12 €** correspondent :

- Au remboursement du capital de la dette : 256 624,88 €



- A la construction d'une couverture métallique pour la déchèterie de Montaigu pour un montant de 6 038,40 €
- A l'installation de 2 citernes incendie pour les déchèteries de Lavit et Montaigu pour un montant de 34 822,80 € (subventionnées par la DETR et le conseil départemental)
- A l'achat de 2 véhicules de collecte d'occasion pour un montant total de 385 188 €
- A l'achat de bacs roulants pour un montant total de 42 508,61 €
- A l'achat de la signalétique pour les déchèteries pour 8 910 €
- A l'acompte versé pour l'installation de la vidéosurveillance des déchèteries pour 4 551 € (subventionnée par la DETR).
- A l'achat de totems pour le tri des déchets dans les manifestations pour 2 340 €.

## Le coût aidé service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Le SMEEOM moyenne Garonne utilise la méthode ComptaCoût® de l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer pour renseigner la matrice des coûts.

En colonne, la matrice distingue les flux de déchets gérés par la collectivité, soit pour le SMEEOM :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les Recyclables en distinguant les emballages légers et les papiers du verre
- Les déchets en déchèterie (y compris les textiles)

Les lignes de la matrice sont regroupées en :

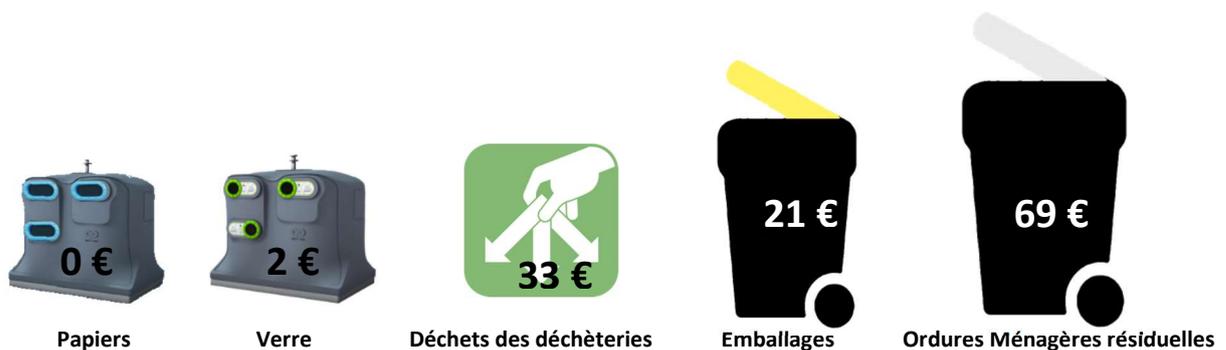
- Charges fonctionnelles permettant d'assurer le fonctionnement du service (charges du personnel administratif et encadrant, indemnités des élus, frais de gestion administrative, charges liées au véhicule de service et les coûts de communication).
- Charges techniques déclinées selon les différentes étapes opérationnelles : prévention, gestion des contenants, collecte, transit/transport et traitement
- Produits

Les coûts de synthèse sont présentés de plusieurs façons :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux...)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées
- Coût aidé : coût partagé moins les aides reçues.

# 108 € C'est ce que coûte PAR HABITANT le service public de

**GESTION DES DECHETS.** Il s'agit d'un coût moyen (il varie entre 92 € et 125 € en fonction des flux de déchets pris en charge) car les coûts de gestion des déchèteries gérées par la CC des Deux Rives ne sont pas connus.



*Coût du service public de gestion des déchets en €/habitant en fonction de la nature des déchets*

Le coût aidé, bien qu'en augmentation de 7 % par rapport à 2022, reste en dessous de 13 % de la référence de la région Occitanie pour le milieu rural.

## Le financement du service public

Le SMEEOM moyenne Garonne est financé essentiellement par les contributions de ses collectivités adhérentes (les communautés de communes).

Ces dernières ont institué et perçoivent en lieu et place du syndicat la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur le bâti. C'est donc le propriétaire de l'habitation ou du local professionnel qui est imposé. Sur le territoire de la CC2R, le taux de TEOM est à 0 pour la dernière année et la contribution appelée par le SMEEOM est financé par le budget général de cette collectivité.

Coût aidé du service public et niveau de financement :

	<b>Euros arrondis</b>	<b>Euros/habitant</b>
Coût aidé du service public	3 534 941 €	108 €
Niveau de financement dont :		
TEOM	-	-
REOM	-	-
Redevance spéciale et facturation usagers	4 424 €	-
Contribution des collectivités	3 690 730 €	112 €
Ecart entre coût et financement	160 212 €	5 €
En %	5 %	

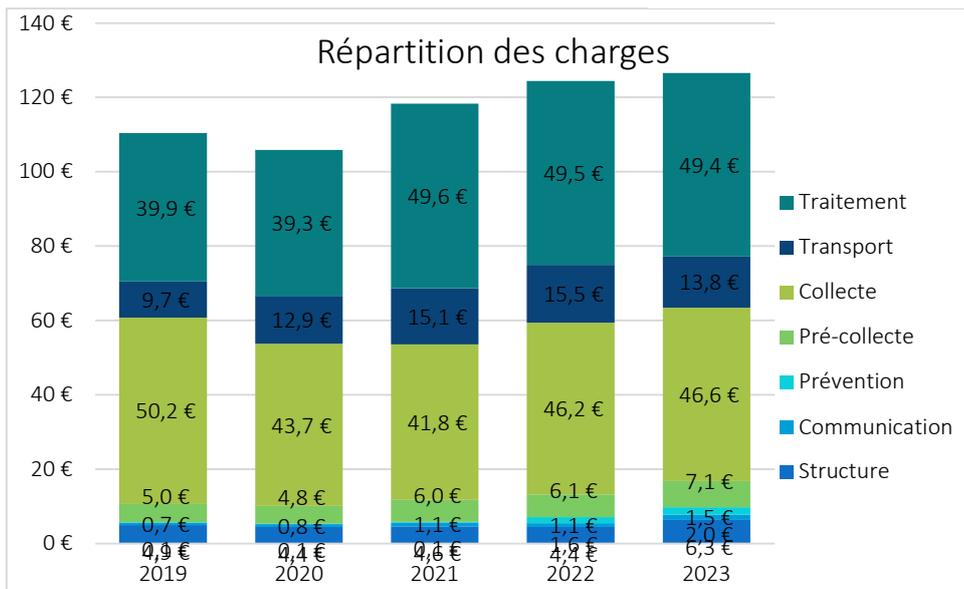
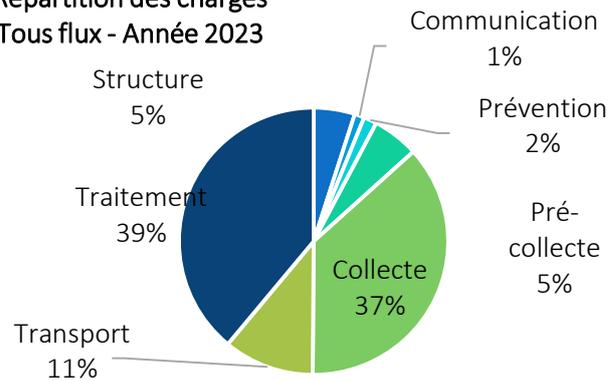
## Chapitre 11 : STRUCTURE DU COUT

## La nature des charges

Il s'agit du coût complet par étape technique (charges de structure et charges de communication qui constituent les charges fonctionnelles, charges de prévention, de pré-collecte, de collecte, de transport et de traitement).

Il est à noter que les dépenses présentées s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés).

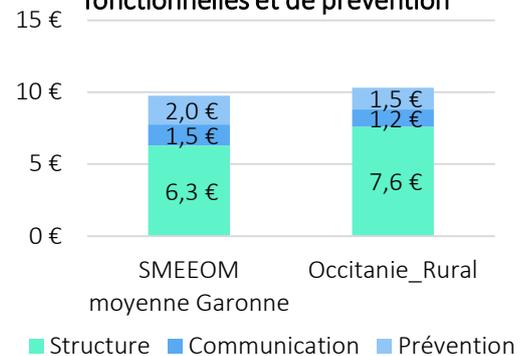
Postes de charges	En € HT/hab
Charges de structure	6,3 €
Charges de communication	1,5 €
Charges de prévention	2 €
Charge de pré-collecte	7,1 €
Charges de collecte	46,6 €
Charges de transport	13,8 €
Charges de traitement	49,4 €
<b>TOTAL des charges</b>	<b>126,6 €</b>

Répartition des charges  
Tous flux - Année 2023

Les euros investis sur la prévention sont en forte augmentation avec l'arrivée de la chargée de mission prévention au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En parallèle des charges, ce poste fait l'objet d'une subvention de la Région à hauteur de 50 %.

On note que le pourcentage des charges de structure, communication et prévention par rapport au total des charges est de 8 % en 2023 (contre 6 % en 2022).

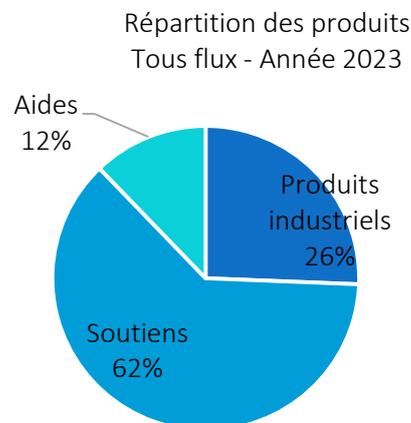
Néanmoins, les charges de structure restent en dessous des charges constatées sur la région Occitanie en milieu rural.

Comparaison des charges  
fonctionnelles et de prévention

## La nature des produits

Les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets sont les suivants :

Postes de produits	En €/hab
Vente de matériaux	5,6 €
Autres produits	0,3 €
Soutiens	14,3 €
Aides	2,8 €



Les matériaux issus de la collecte sélective (contenants jaunes), de la collecte séparée en apport volontaire (récup' verre et récup' papiers) et des déchèteries génèrent pour la collectivité 2 types de recettes :

- Des **recettes de vente** de ces matériaux auprès des recycleurs
- Des **soutiens des éco-organismes**

La vente des matériaux concernant les tonnages recyclés en 2023 a rapporté :

Flux des déchets	Recettes en €
Acier issu de la collecte sélective	12 764 €
Aluminium issu de la collecte sélective	7 638 €
Cartonnettes d'emballages issues de la collecte sélective	34 432 €
Tétra-brick issu de la collecte sélective	455 €
Emballages plastiques issus de la collecte sélective	32 110 €
Films plastiques issus de la collecte sélective	0 €
Papiers issus de la collecte sélective	8 428 €
Emballages en verre issus de la collecte séparée en récup' verre	39 748 €
Papiers issus de la collecte séparée en récup' papiers	16 754 €
<b>Sous-total collecte sélective</b>	<b>152 331 €</b>
Ferraille issue des déchèteries	24 498 €
Batteries	1 223 €
Cartons issus des déchèteries	5 802 €
Huiles alimentaires issus des déchèteries	340 €
<b>Sous-total déchèteries</b>	<b>72 697 €</b>
<b>Total recettes issues de la vente des matériaux</b>	<b>225 028 €</b>



Les tonnages issus de la collecte sélective des emballages sont en baisse de **5 %** par rapport à 2022 et le montant des recettes de 46 % soit moins de **5 €/habitant de recette** (contre 8 € en 2022).

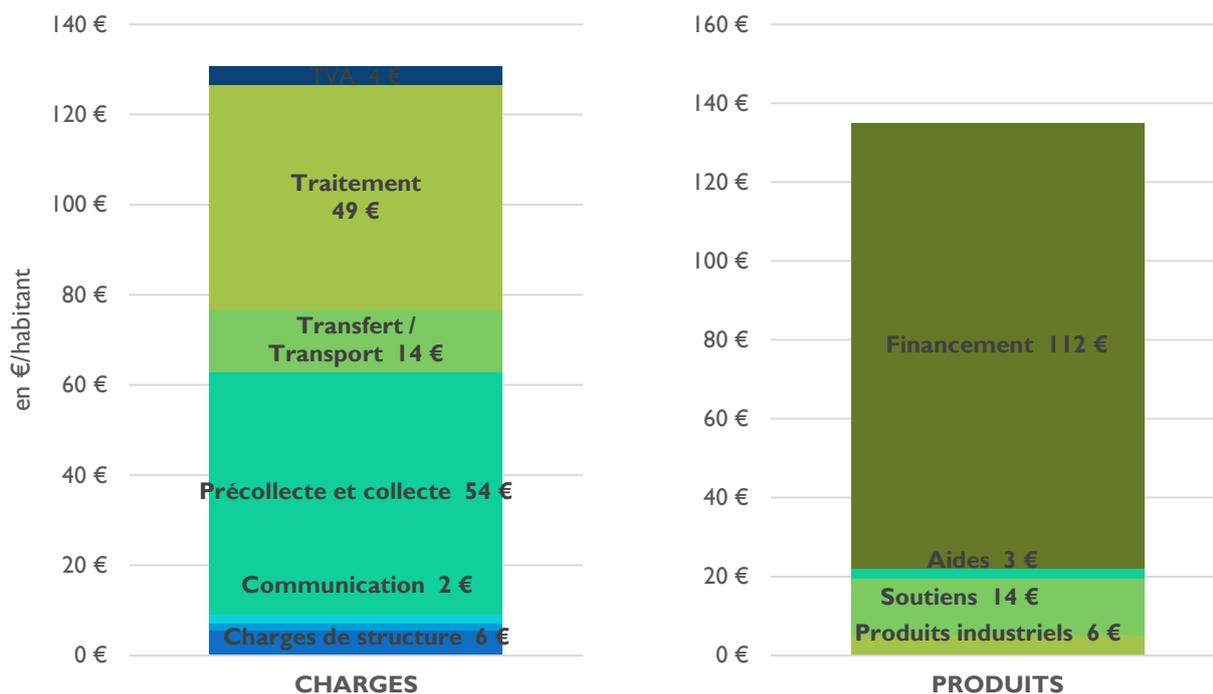
Le montant des soutiens des éco-organismes est détaillé ci-dessous :

Un **éco-organisme** est une structure investie, par les pouvoirs publics, de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements mis sur le marché par les producteurs et distributeurs.

Flux des déchets	Eco-organismes	Recettes en €
Emballages recyclables (y compris verre)	CITEO	397 954 €
Papiers	CITEO	32 541 €
Déchets d'ameublement	ECOMAISON	19 450 €
Déchets Electriques et Electroniques	ECOLOGIC	14 158 €
Articles sport et loisirs	ECOLOGIC	1 200 €
Articles bricolage et jardinage	ECOLOGIC	1 800 €
Déchets dangereux	ECODDS	3 491 €
Textiles, chaussures et linge de maison	ECOTLC	2 500 €
<b>Total soutiens éco-organismes</b>	-	<b>473 094 €</b>

Les aides à l'emploi concernent le soutien apporté par l'Etat à l'embauche d'1 personne en contrat aidé (Parcours Emploi Compétence). La subvention de fonctionnement est liée à l'Appel à Projet « Nouveaux Territoires Engagés » de la Région qui finance le poste de la chargée de mission prévention à hauteur de 50 %.

#### La répartition des charges, des produits et du financement



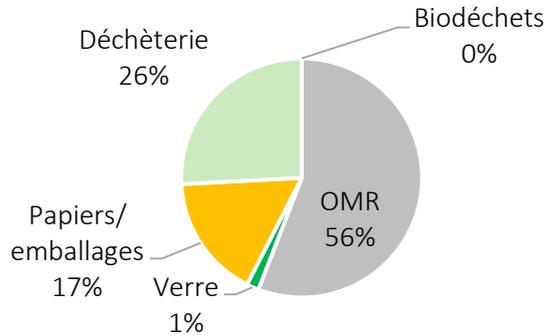
Les charges prépondérantes sont bien évidemment les charges de collecte et de traitement avec 47 € et 49 €/habitant.

Les produits permettent de couvrir 18% des coûts par habitant.

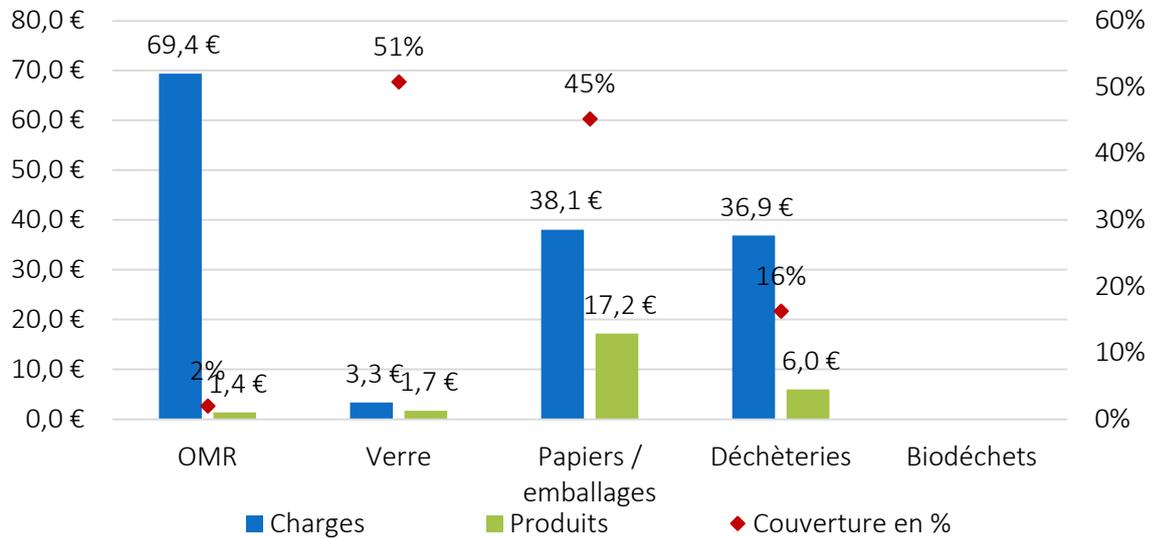
## Chapitre 12 – COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

La répartition du coût aidé (hors TVA) par flux de déchets est illustré par le graphique ci-dessous :

Répartition du coût aidé - Année 2023



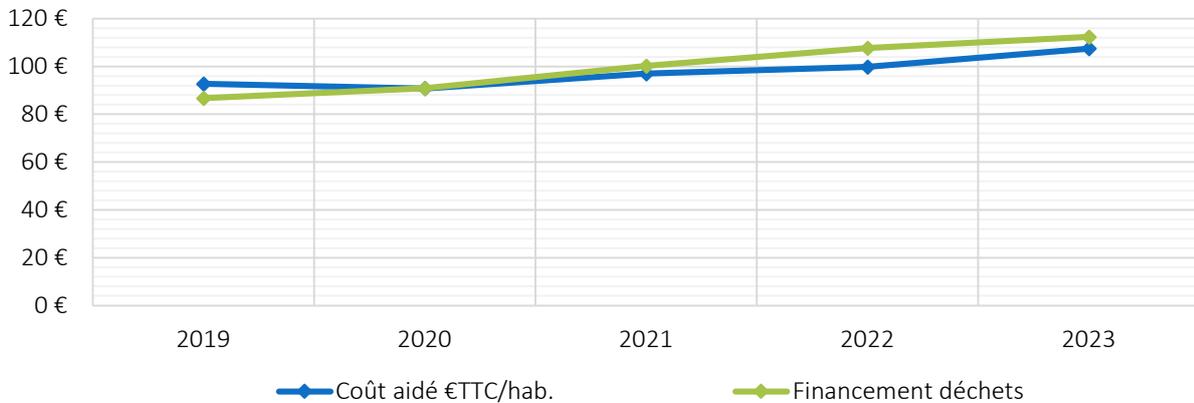
La couverture des charges par les produits par flux est la suivante :



## Chapitre 13 : EVOLUTION DES COUTS

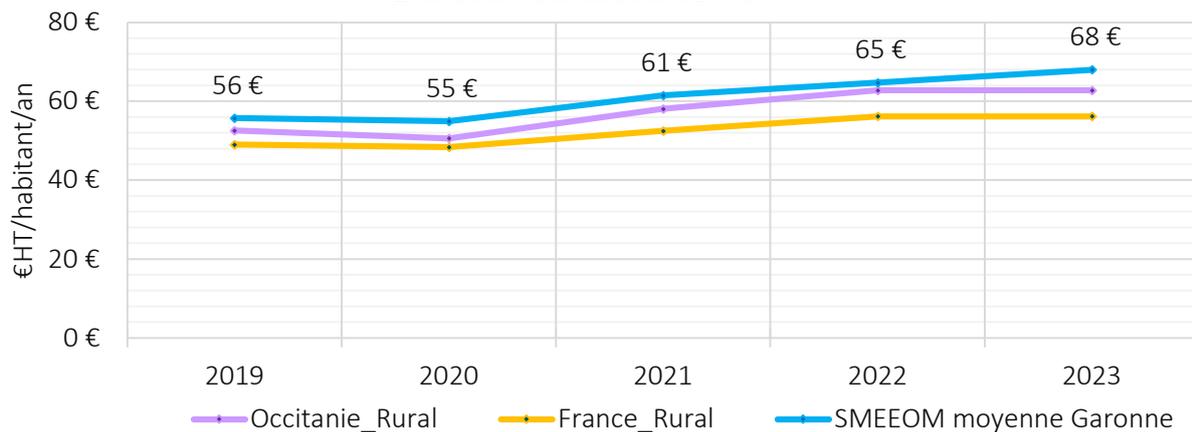
L'évolution du coût aidé par habitant sur les dernières années est la suivante :

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/habitant)



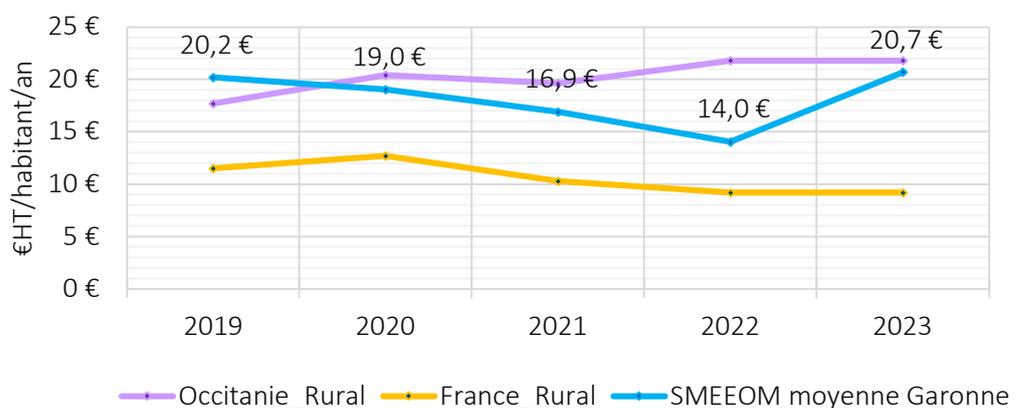
Les évolutions par flux sont représentées ci-dessous :

Évolution du coût aidé - OMR

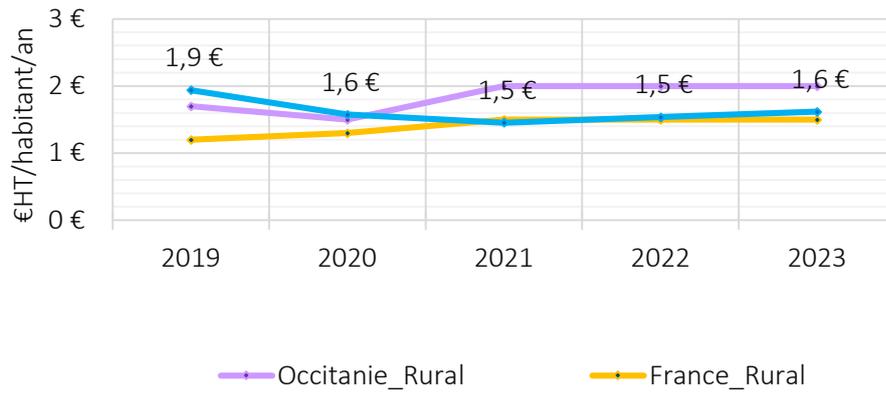


Pour les Ordures Ménagères Résiduelles, le SMEEOM se situe au-dessus des coûts aidés de la Région Occitanie – milieu rural. En revanche pour les papiers, les emballages, le verre et les déchèteries le SMEEOM est en-dessous.

Évolution du coût aidé - Papiers et emballages hors verre



## Évolution du coût aidé - Verre



## Évolution du coût aidé - Déchets en déchèterie

